L'ambassadeur de France à Rabat rappelé

ÉDITION NEUCHÂTEL / JURA

N° 19 - Lundi 24 janvier 1966

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RÉD., ADM. et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103 tél. réd (039) 3 10 88, tél. adm. et publ (039) 3 10 87 CCP 23 313 Lausanne: Saint Pierre 1 tél (021) 22 69 10, CCP 10 8300 Genève: Argand 4 tél (022) 32 42 40, CCP 12 2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr 3.50, 3 mois Fr 10.— 6 mois Fr 20.— 1 an Fr 40.— LE NUMÉRO 30 cl Directeur René Meylan Rédacteur en chef responsable Willy Brandt Rédacteurs Eugène Maléus (La Chaux-de-Fonds) Octave Heger (Lausanne) Louis Piguet (Genève)

La crise franco-marocaine est ouverte

Paris. — Avec le rappel à Paris, dimanche, de l'ambassadeur de France à Rabat, M. Robert Gillet, la crise est maintenant ouverte dans les relations franco-marocaines à la suite de l'affaire Ben Barka. Dans une note remise par l'ambassadeur de France au ministre des Affaires étrangères du Maroc, avant son rappel, le Gouvernement français renouvelle ses graves accusations quant au rôle joué par le ministre de l'Intérieur marocain, le général Oufkir, dans la disparition de M. Ben Barka.

Les circonstances qui entourent le rappel de l'amabassadeur de France au Maroc font de cette crise la plus grave qui se soit ouverte entre Paris et Rabat depuis l'interception de l'avion de Ben Bella, le 22 octobre 1956, quelques mois seulement après la proclamation de l'indépendance du Maroc (2 mars 1956). A la suite de cette interception, le roi du Maroc, Mohamed V, père du souverain actuel, avait rappelé son ambassadeur à Paris, M. Abderrani Bouabid.

Dans le contexte des relations franco-marocaines, le rappel d'un ambassadeur est le geste le plus grave qui ait été jusqu'ici accompli par Rabat ou par Paris. Jamais dans le passé, depuis l'indépendance du Maroc, il n'y a eu rupture des relations diplomatiques.

La note française

« L'instruction menée par la justice française au sujet de l'affaire Ben Barka a conduit le juge à la conviction que le Ministère marocain de l'intérieur a organisé l'enlèvement et que le ministre marocain de l'Intérieur et plusieurs de ses collaborateurs directs ont participé personnellement aux dernières phases de l'opération », déclare la note remise par M. Gillet au ministre marocain des Affaires étrangères, M. Benhima.

« En conséquence, le juge d'instruction vient de lancer un mandat d'arrêt international contre le général Oufkir, M. Dlimi et M. Chtouki.

» La convention judiciaire franco-marocaine dispose dans son article 28, paragraphe premier, conformément à la coutume internationale, que les parties contractantes n'extraderont pas leurs ressortissants respectifs.

» En conséquence, le Gouvernement français ne peut se prévaloir de la convention sus-visée.

» Celle-ci prévoit d'autre part (article 28, paragraphe 2), que l'une des parties peut, dans des conditions déterminées, demander à l'autre de poursuivre l'un de ses ressortrissants.

» Mais le Gouvernement français, qui s'est déjà efforcé sans aucun résultat d'obtenir du Gouvernement marocain qu'il prenne les mesures nécessaires pour que la lumière soit faite, ne peut croire que l'application de cette clause répondrait en l'espèce aux conditions nécessaires de la manifestation de la vérité.

» Il estime, en conséquence, qu'il n'est pas possible, sur le plan franco-marocain, d'envisager cette affaire d'un autre point de vue que du point de vue politique.

» A partir du moment où un membre du gouvernement de l'un des pays est mis en cause de telle manière, il s'agit d'une affaire de gouvernement à gouvernement... »

Le fait du jour

La Belgique, comme la Suisse et la plupart des pays d'Europe occidentale, n'échappe pas à la marée malsaine que représente la hausse du coût de la vie. Cette marée est capable, si on ne prend pas les mesures nécessaires pour la mater ou la freiner, de submerger les accords, les conventions et la législation qui maintenaient une certaine paix sociale sur notre continent.

En Belgique, à Liège en particulier, mercredi dernier, des milliers de travailleurs ont défilé en quatre grands cortèges pour se réunir sur la place Saint-Lambert. Pour participer à cette vaste manifestation de mécontentement, qui se déroulait durant les heures de travail, les travailleurs avaient volontairement débrayé. Le motif principal de ce meeting consiste dans les prétentions extraordinaires du corps médical en matière d'honoraires et la menace d'une nouvelle grève des médecins.

L'Assurance maladie invalidité (AMI) a vu ses dépenses et ses déficits fortement augmentés par suite de la hausse du coût de la vie et de l'accroissement considérable du nombre des assurés sociaux, qui sont actuellement de 8 954 000 sur une population de quelque 9 millions 600 000 personnes; ce sont incontestablement les médecins qui sont les grands bénéficiaires de l'extension de l'AMI, car leurs revenus ont considérablement augmenté.

Avant le 1er novembre 1964, les honoraires médicaux étaient fixés respectivement à 40 fr., 60 fr. et 80 fr., suivant que les consultations avaient lieu dans le cabinet du médecin, au domicile du malade ou qu'il s'agissait d'une consultation de spécialiste.

Après cette date, les honoraires ont été portés respectivement à 63, 79 et 126 fr.

Ce sont ceux-ci qui ont été mis en cause par les médecins, leurs chambres syndicales ayant décidé de les porter à 80 fr., à 130 fr. et 140 fr., soit en multipliant par deux les honoraires d'avant le 1er novembre 1964!

Cette décision, prise unilatéralement à la suite du désaccord entre parties, n'est pas légale et place les payeurs et les malades devant le fait accompli. Car c'est le gouvernement, par ses 10 milliards de subsides, et les organismes assureurs et leurs affiliés qui, par leurs cotisations, sont les grands perdants dans cette affaire.

Les syndicats ouvriers mettent les organisations médicales au défi de déclarer que les ressources de leurs membres n'ont pas doublé en deux ans. Il serait donc immoral que, au moment où le gouvernement demande à tous un effort pour couper les pointes de l'inflation, les seuls médecins voient encore leur situation s'améliorer de 25 %. En consentant une nouvelle majoration de 5 %, le gouvernement et les assurés, dont la capacité d'achat diminue au fil des mois, font un geste dont le corps médical devrait se contenter.

Il est bon de dénoncer ces faits et d'établir ainsi les responsabilités. Si, malheureusement, des troubles ou des violences venaient à se manifester, il ne faudra pas les mettre à la charge des travailleurs. EUGÈNE MALÉUS.

N. B. — Les chiffres correspondent naturellement à des francs belges.

Heath et Grimond au 10, Downing Street

Londres. — Répondant à l'invitation du premier ministre, M. Edward Heath, leader du Parti conservateur, et M. Jo Grimond, leader du Parti libéral, se sont rendus en fin de matinée au 10, Downing Street, pour y prendre l'apéritif en compagnie de H. Wilson, d'Arthur Botomley, ministre chargé des relations avec le Commonwealth, et de Sir Hugh Beadle, juge en chef de la Cour suprême de Rhodésie.

Aux journalistes qui s'étonnaient de sa présence, M. Heath a expliqué : « J'avais dit que je ne viendrais pas pour une occasion purement officielle ; hier soir, M. Wilson a changé d'avis et a décidé que la rencontre aurait lieu dès 11 h. 30 pour que nous puissions avoir assez de temps pour parler. »

En arrivant, Sir Hugh Beadle a déclaré qu'il avait provisoirement fixé son retour en Rhodésie pour dimanche soir.

Italie: grève des médecins

Rome. — Les directeurs, les médecins et les assistants des hôpitaux de toute l'Italie ont commencé aujourd'hui une grève de six jours qui prendra fin samedi 29 janvier à minuit. Les services d'urgence et l'assistance aux malades graves seront assurés.

Le mouvement, auquel ont adhéré les principales organisations syndicales des médecins hospitaliers, a été décidé pour appuyer des revendications portant notamment sur l'adoption par le gouvernement de la réforme des services sanitaires et des hôpitaux, ainsi que pour soutenir des revendications d'ordre financier.

Rio: après l'inondation, le manque d'eau

Rio de Janeiro. — Les avaries provoquées dans le système de distribution d'eau potable de Rio de Janeiro par les récentes pluies transforment en un véritable supplice la vague de chaleur (atteignant 40 degrés à l'ombre) que connaît actuellement la cité brésilienne.

Dans certains quartiers, notamment au nord de la ville, des files de gens portant des récipients se sont formées dimanche dès les premières heures de la matinée autour des principaux points d'eau alimentés tandis qu'ailleurs d'autres personnes, qui avaient renoncé à se rendre sur les plages, envahies par une foule énorme se douchaient devant les bouches d'incendie.

● **Paris. — Jean Galtier-Boissière vient de mourir à l'âge de 75 ans. Il avait été dans l'entre-deux-guerres un des plus terribles polémistes, qui défendait avec férocité les thèses pacifistes. Il n'a pas seulement été un journaliste, mais aussi un critique littéraire et un mémorialiste.**

Pragmatisme ségrégationniste

Birmingham (Alabama). — Le Comité directeur du Parti démocrate d'Alabama — qui est considéré comme l'un des Etats les plus « ségrégationnistes » du Sud — a décidé de supprimer la mention « Suprématie des Blans — Pour le droit », qui était sa devise depuis 1904 et qui figurait notamment sur ses bulletins de vote, et de la remplacer par les mots : « Démocrates » et « Pour le droit ».

Le parti a pris cette décision afin de ne pas s'aliéner, aux prochaines élections les voix de quelque 150 000 Noirs au bénéfice du Parti républicain, qui est en net progrès dans les Etats du Sud depuis quelques années.

La crise gouvernementale en Italie

La crise gouvernementale en Italie n'a pas encore trouvé une solution. Les consultations pour la formation d'un nouveau cabinet ont été poursuivies ce week-end. M. Aldo Moro (à droite), qui a démissionné il y a quelques jours, a été chargé par les démocrates-chrétiens de former le nouveau gouvernement. L'ancien ministre des Affaires étrangères, Amitore Fanfani (à gauche), qui avait démissionné après l'affaire La Pira, a déclaré qu'il serait prêt à entrer dans un nouveau cabinet.

L'AELE et le Marché commun

Strasbourg. — Les pays de l'Association européenne de libre-échange, réunis le week-end dernier à Strasbourg, ne sont pas d'accord sur l'attitude qu'il y a lieu d'adopter à l'égard de la crise du Marché commun. Ils ne sont pas d'accord non plus sur ce qu'il y aura lieu de faire par la suite lorsque la crise surmontée, il s'agira de négocier — en bloc ou séparément — avec la Communauté européenne.

Constatant le manque d'unanimité entre les « sept », M. Lujo Toncic (Parti populaire autrichien) qui présidait dimanche après midi la réunion des parlementaires de l'AELE, s'est demandé en conclusion du débat, si l'organisation des sept allait pouvoir survivre en l'absence d'une politique commune.

Tous ont été cependant d'accord sur un point, à savoir que la crise du Marché commun affecte l'ensemble de l'Europe et freine son unification. Mais les opinions divergent sur ce qu'il convient de faire dans la situation actuelle et ce qu'on fera plus tard.

Pour ou contre la France

Certains, notamment les travaillistes britanniques, préconisent la plus grande prudence et une attitude d'expectative. Il faut à tout prix éviter d'envenimer la querelle entre les « six » ou de prendre position pour les « cinq » ou la France. « Il nous serait difficile par exemple, a dit notamment Maurice Edelman (travailliste britannique) de conseiller à la France d'accepter les conditions des « cinq » que nous-mêmes aurions du mal à accepter ». D'autres orateurs ont estimé qu'il fallait faire savoir à la France qu'elle ne pourrait pas indéfiniment bloquer l'intégration européenne.

Certains ont expliqué qu'ils préféraient les conceptions du général de Gaulle, c'est-à-dire une Europe confédérale à une Europe supranationale. « La Norvège, a déclaré Torstein Selvik (travailliste norvégien) est certainement en faveur de structures plus lâches que celles prévues par les traités des six. »

Lord Winterbottom (travailliste britannique), d'accord sur ce point avec son collègue norvégien, a, lui aussi, déclaré qu'il préférait la position française, notamment en ce qui concerne le rôle et les prérogatives de la commission de Bruxelles.

En revanche, M. Duncan Sandys (conservateur britannique) estime qu'il n'y a pas de salut pour l'Europe hormis un « élargissement » de la communauté à « six », telle qu'elle est avec ses règles et ses institutions. « Nous devons dire clairement aux six que nous sommes prêts à engager les négociations dès la fin de la crise, en vue de notre entrée au Marché commun et de la mise sur pied d'une union politique », a déclaré M. Sandys.

Enfin, plusieurs parlementaires ont demandé des aménagements à l'intérieur de l'AELE (dans les secteurs industriels et agricoles), similaires à ceux de la CEE pour faciliter, le moment venu, la fusion des deux zones économiques.

● **Lagos. — On apprend dans les milieux informés que le corps de l'ancien premier ministre nigérien Sir Abubakar Tafewa Balewa, a été retrouvé à 43 km. de la capitale, dans la région de la ville d'Abeokuta, en Nigéria occidentale.**

psst!...

Les jours de visite, et particulièrement le dimanche, et plus encore quand ces jours-là le temps n'incite guère aux promenades à pied, les parcs à voitures des hôpitaux sont, c'est bien connu, surchargés. D'autant plus que les nécessités d'agrandissement de ces établissements réduisent souvent à des proportions nettement insuffisantes des emplacements qui n'étaient déjà pas prévus pour la motorisation intensive que nous connaissons.

Il a bien fallu, à l'instar des rues et des places, réglementer ces parcs de stationnement, afin de permettre aux véhicules de service, des médecins, du personnel, de pouvoir circuler et se garer sans encombre. Les visiteurs n'ont pas la priorité, et c'est normal.

Qui dit réglementation dit surveillance. Aussi, les « contractuels » et leurs petits papillons ont-ils fait leur apparition là aussi. J'en ai observé un, l'autre jour, dans une de nos villes romandes. C'était dimanche, précisément. L'hôpital est grand, les places de stationnement peu nombreuses. C'était par dizaines que les voitures devaient repartir, faute de pouvoir se garer. Les conducteurs tentaient de placer leur véhicule dans un petit coin. Mais l'agent de service veillait, son carnet à la main, et distribuait les contredanses à tour de bras.

J'estime qu'il est normal, voire bienfaisant, de punir tous les contrevenants dans la situation actuelle de la circulation routière. Mais cet agent-là m'a déplu, car visiblement il s'amusait avec un air réjoui. Devant la porte, il y avait une vaste place où le stationnement était interdit, mais où trois autocars auraient pu manœuvrer à l'aise. Une automobiliste s'y est arrêtée à côté d'un groupe de personnes qu'elle devait prendre à bord et qui discutaient. Durant cette attente de quelques minutes, l'agent avait déjà verbalisé et n'a rien voulu enendre. La dame s'est fâchée et je l'ai approuvée. J'ai toujours détesté l'application bornée de la loi.

PICHOUX.

PAVILLON DES SPORTS
DE LA CHAUX-DE-FONDS

Samedi 29 janvier 1966
à 20 h. 30

BASKETBALL

MATCH INTERNATIONAL

SUISSE-ALLEMAGNE

Match d'ouverture à 19 h. 30

PRIX DES PLACES:
Hommes Fr. 4.— - Dames Fr. 3.—
Enfants et étudiants Fr. 1.50
Places numérotées Fr. 5.—
LOCATION: Grisel, tabacs, av. L.-Robert 12

DERNIÈRE SEMAINE

Profitez des derniers jours de notre action qui prendra fin le 31 janvier

EHINGER
VOTRE TEINTURIER

Place Neuve 8 - Tél. 3 29 39 (Immeuble Boucherie chevaline Schneider)

Autres dépôts:
Ch. Hausser - Confection - Rue de la Serre 61 - Tél. 21619 - **La Chaux-de-Fonds**
Mercerie Alexandre Jeanmaire - Jardinière 41 - **La Chaux-de-Fonds**
Chez Arlette - Mlle Béguelin - Rue de la Balance 14 - **La Chaux-de-Fonds**
Charles Frutiger - Confection et textiles - Rue Andrié 3 - **Le Locle**
Louis Sieber - Nouveautés - **Les Brenets**
Mlle J. Thiébaud - Rue du Collège 1 - **Les Ponts-de-Martel**

ITALIE...
du 27 au 28 février 1966

VOYAGE GRATUIT
POUR 2 PERSONNES (en autocar)

y compris dîner à Milan - visite de la ville avec guides - souper - hôtel 1er ordre - soirée libre
Le lendemain, visite de la fabrique CANDY à Monza
(fabrication journalière: 2500 machines)
DINER et SOUPER dans restaurants renommés !

Vous bénéficierez de cette **aubaine** en faisant l'ACHAT d'une MACHINE A LAVER CANDY, de renommée mondiale !

Programme et renseignements sans engagement **au magasin**

APPAREILS MÉNAGERS

W. Berger - L.-Robert 132 - Tél. (039) 27518 - **La Chaux-de-Fonds**

VÊTEMENTS
sur mesures
Réparations
Transformations
M. DONZÉ
TAILLEUR
Rue Jardinière 15
Tél. (039) 2 98 33

LIVRES
d'occasion tous genres, anciens et modernes. Achat vente, échange. — Librairie place du Marché, tél. 2 33 72.

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Taxe des chiens

En vertu des dispositions de la loi sur la taxe et la police des chiens, du 3 février 1959, les détenteurs de chiens sont invités à s'acquitter de la taxe réglementaire pour 1966 au poste de police, 2e étage, place de l'Hôtel-de-Ville 1, jusqu'au 31 janvier 1966, au plus tard.

Bureau ouvert du lundi au vendredi, de 8 h. à 12 h. 15 et de 14 h. à 18 h. 30; samedi, de 8 h. à 12 h. 15.

TAXES

Zone urbaine **Fr. 30.—, médaille comprise**
Zone rurale **Fr. 15.—, médaille comprise**

Tout chien trouvé sans collier et sans plaque sur le territoire de la commune sera saisi par la police locale et l'autorité communale statuera sur son sort si son propriétaire ne l'a pas réclamé dans les trois jours.

La Chaux-de-Fonds, le 10 janvier 1966.
DIRECTION DE POLICE

ABONNEZ-VOUS À NOTRE JOURNAL

Maman chérie,
Que ton repos soit doux
Comme ton cœur fut bon.

Monsieur et Madame André Schwarz et leurs enfants Paul-Herbert et Martine;
Madame Paulette Schwarz et ses enfants Dominique et Marie-Christine;
Madame Jacques Egli-Bachmann, ses enfants et petits-enfants;
Monsieur et Madame Edouard Bachmann, leurs enfants et petits-enfants;
Madame Willy Bachmann, ses enfants et petits-enfants;
Madame Gaston Schwarz, ses enfants et petits-enfants;
Monsieur et Madame Henri-Louis Schwarz, leurs enfants et petits-enfants;
Monsieur et Madame Poldy Froidevaux,

ainsi que les familles parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part du décès de

MADAME

Herbert SCHWARZ

née Bachmann

leur chère et regrettée maman, grand-maman, belle-maman, tante, cousine, marraine, parente et amie, que Dieu a reprise à Lui samedi.

La Chaux-de-Fonds, le 22 janvier 1966.

L'incinération aura lieu lundi 24 janvier, à 14 h.

Culte pour la famille au domicile, à 13 h. 15.

Domicile mortuaire: rue du Temple-Allemand 117.

Lunettes
von GUNTEN
Verres de contact
OPTICIEN
TECHNICIEN
MÉCANICIEN
DIPLOMÉ
Avenue Léopold-Robert 21

Pour l'homme et la femme
Circulan
une aide efficace

On cherche:
REPRÉSENTANT (E)
pour la clientèle privée, pour produits cosmétiques, diététiques et chimico-techniques.
Conditions modernes.
Invalides pris en considération.
W. HUMMEL & Cie, BALE, Eidgenossenweg 14.

PRÊTS
EXEL
Discrets
Rapides
Sans caution
Av. L.-Robert 88
La Chaux-de-Fonds
BANQUE EXEL
Tél. 3 16 12

Le Comité de la Fête de la montre et Braderie chaux-de-fonnière a la douleur de faire part du décès de

Madame

Herbert SCHWARZ

mère de son dévoué président, M. André Schwarz.

L'incinération aura lieu le lundi 24 janvier, à 14 h.

SIX BUTS AUX MÉLÈZES, C'EST BEAUCOUP TROP!

LA CHAUX-DE-FONDS—ZURICH, 0-6 (0-2, 0-0, 0-4). — Patinoire des Mélèzes. 1000 spectateurs. Pluie. Glace rugueuse. Arbitres: MM. Aubort (Lausanne) et Dubach (Langenthal). — La Chaux-de-Fonds: Galli; Renaud, Huggler; Huguenin, Stettler; Sgualdo, Turler, Reinhard; Leuenberger, Chevalley, Vuagneux; Scheidegger, Hugi. — Zurich: Furrer; Muller, Berchtold; Riesch, Furrer; Lohrer, Meier, Parolini; Wespi, Steinegger, Muhlebach; Gretener, Ehrensperger, Jeigi. — Buts: Premier tiers: 2e minute, Meier; 9e minute, Steinegger. Troisième tiers: 5e minute, Meier; 7e minute, Steinegger; 12e minute, Meier; 14e minute, Muhlebach. — Joueurs pénalisés: Steinegger, Leuenberger, Muhlebach, Jeigi, Furrer (deux fois), Sgualdo.

Déception complète pour l'avant-dernier match de la saison. La pluie, le vent, ont passablement contrarié cette rencontre. Les hockeyeurs chaux-de-fonniers furent loin de leur meilleure prestation, les Zurichois tirant toutes les « ficelles » pour gagner une rencontre capitale. Oui, Zurich s'est rendu antipathique auprès du public chaux-de-fonnier à tel point qu'on se demande vraiment si le team du Hallenstadion mérite de participer au tour final du championnat suisse.

Pour les Zurichois, tout fut bon. D'abord un jeu défensif incompréhensible: quatre, voire cinq arrières protégeant le remplaçant Furrer. Toutes les «chinoiseries» faites à la barbe des arbitres qu'on aurait voulu plus sévères. Si le H.-C. La Chaux-de-Fonds avait voulu riposter, si les hockeyeurs avaient voulu rendre les coups des Zurichois, très certainement la rencontre ne se serait pas terminée. Mais, passons. Le score, beaucoup trop sévère, est là. Zurich pourra maintenant être l'une des quatre meillleures équipes du pays. Un regret qu'on pourrait avoir: c'est de voir d'ici les prochaines semaines le S.-C. Zurich devenir champion suisse. Non, il ne le mérite pas, du moins sur sa performance de samedi!

Six buts, c'est beaucoup, trop même. Deux erreurs de Stettler au premier tiers ont facilité les avants zurichois. Puis quatre fois, par la suite, Meier (deux fois), Steinegger et Muhlebach parvinrent à battre Galli livré à lui seul.

Les Chaux-de-Fonniers dominèrent les deux tiers du match. Hélas! ils se découvrirent trop en défense et chaque contre-attaque zurichoise fut dangereuse. Quatre de celles-ci pour le moins ont été couronnées d'un succès. C'est trop.

Les Chaux-de-Fonniers, l'entraîneur Bisaillon, se sont laissés prendre à la tactique défensive des Zurichois, tandis que les arbitres n'ont eu aucune réaction devant les coups défendus des Zurichois, telle est la conclusion qu'on peut tirer de ce match. *R. D.*

Joris (Genève), Meier et Furrer (Zurich) sont suspendus

Le Tribunal arbitral de la Ligue suisse a rejeté le recours présenté contre les suspensions des joueurs Joris (Genève-Servette) et Meier et Furrer (Zurich). Par ailleurs, il a reconnu les documents photographiques, en l'occurrence le film de la Télévision suisse, comme éléments de preuve pour dicter une suspension.

Les dirigeants genevois étaient avisés samedi de cette décision, de sorte que Joris purgea déjà son premier match de suspension. Mais on s'étonne dès lors que Meier et Furrer aient eu l'autorisation de jouer contre La Chaux-de-Fonds. Ces deux joueurs n'avaient pas leur licence et les arbitres ont accepté qu'ils jouent après avoir entendu les dirigeants zurichois. Ces derniers ont-ils été de mauvaise foi, ou alors n'a-t-on pas envoyé à Zurich le même télégramme qui a été expédié à Genève? A-t-on voulu avantager Zurich dans ce match si important pour lui aux Mélèzes?

HOCKEY SUR GLACE. — *La Commission des arbitres a promu MM. André Vuillemin (Neuchâtel) et Heinrich Ehrensperger (Kloten) au grade d'arbitres internationaux.*

● *Lors du championnat du monde en Yougoslavie, Kurt Hauser (Berne) fonctionnera comme chef des arbitres. Ce sera la dix-huitième fois que Kurt Hauser participera à un tournoi mondial soit comme arbitre soit comme chef des arbitres.*

● *Il est possible qu'avant de se rendre en Yougoslavie, l'équipe nationale suisse affronte la Pologne en Suisse. Des pourparlers sont actuellement en cours entre les deux fédérations.*

Hockey sur glace

Viège au tour final?

La Chaux-de-Fonds—Zurich, 0-6.
Langnau—Berne, 2-3.
Genève-Servette—Davos, 4-3.
Villars—Kloten, 2-7.
Grasshoppers—Viège, 1-2.

	J	G	N	P	Buts	Pts
Genève-Serv.	16	10	4	2	74-43	24
Grasshoppers	16	9	3	4	56-40	21
Zurich	16	9	2	5	64-52	20
Viège	16	8	3	5	57-48	19
Berne	16	7	2	7	54-54	16
Langnau	16	6	3	7	49-49	15
Kloten	16	6	2	8	61-68	14
Davos	16	6	2	8	46-59	14
Chx-de-Fds	16	5	2	9	56-63	12
Villars	16	1	3	12	42-83	5

En ligue B: Sierre rejoint Young-Sprinters

Gottéron Fribourg—Moutier, 5-6.
Martigny—Lausanne, 1-1.
Sierre—Young-Sprinters, 8-1.
Bienne—Sion, renvoyé.
Montana-Crans—Fleurier, renv.

	J	G	N	P	Buts	Pts
Y.-Sprinters	13	10	0	3	102-39	20
Sierre	13	9	2	2	87-38	20
Lausanne	13	7	3	3	69-49	17
Martigny	13	6	5	2	37-21	17
Sion	12	7	2	3	59-33	16
Bienne	12	7	1	4	60-43	15
Gottéron	13	3	3	7	52-75	9
Montana	12	2	1	9	35-72	5
Fleurier	12	2	0	10	25-82	4
Moutier	13	1	1	11	33-105	3

Groupe est: Riesbach—Rapperswil, 1-13; Arosa—Lucerne, 3-3; Bâle—Ambri-Piotta, 4-7; Lugano—Coire, 6-3; Küsnacht—Langenthal, 2-4. — Classement: 1. Ambri-Piotta, 14-25; 2. Langenthal, 14-21; 3. Lugano, 14-20; 4. Küsnacht, 14-16; 5. Rapperswil, 14-16; 6. Bâle, 14-11; 7. Coire, 14-11; 8. Lucerne, 14-10; 9. Arosa, 14-9; 10. Riesbach, 14-1.

Après la victoire de Lausanne sur Gottéron (7-5)

Non aux vedettes Schenker et Dubi. En effet, pour une fois, nous soulevons le cas de ces deux joueurs qui se moquent de leur entraîneur et du public et, en plus, de leurs coéquipiers. Alors que les Fribourgeois remontaient le score petit à petit, ces deux joueurs laissaient leurs défenseurs nager bien tranquillement sans les aider. Ces deux messieurs restaient sur la ligne bleue, attendant qu'on veuille bien leur passer le puck et pour avoir la « gloriole » de marquer un but à la carotte. Mais si le coup réussit une ou deux fois, ils n'arrivèrent même pas à marquer le but tout en arrivant seuls devant le gardien adverse. Ce n'est qu'au cours des dernières minutes qu'ils se décidèrent à prêter main-forte à leur défense. Non, messieurs, ce n'est pas comme cela qu'on joue en équipe. De tels joueurs peuvent rester aux vestiaires, ils ne joueront ainsi pas les inutiles.

Les Lausannois doivent une fière chandelle à leur gardien Luthy qui sauva maintes fois son équipe de la capitulation. D'autre part, la troisième ligne est formée par trois jeunes qui ont noms: Luthy, Winiger et Schlappi, qui est une ligne pleine d'avenir; chez ces jeunes, nous trouvons le coup de patte de l'entraîneur Kluc. Au moins, ces trois gaillards font du jeu et, avec un peu plus de maturité, ils formeront un trio fort dangereux.

— cx —

Ski — Au Brassus, les organisateurs jouent de malchance

ALOIS KAELIN remporte le combiné nordique L'ÉQUIPE SUISSE DEUXIÈME AUX RELAIS

Vraiment les organisateurs des concours du Brassus doivent en avoir gros sur le cœur, car préparer un concours d'une telle importance et devoir en supprimer l'épreuve qui leur rapporte quelque argent, c'est vraiment le comble de la malchance. Cette année, ils avaient retardé ce concours à fin janvier pour en faire profiter les coureurs qui, d'ici trois semaines, s'en iront disputer les championnats du monde à Oslo. Si, dimanche passé, le temps aurait été idéal, ce dernier week-end fut une catastrophe, la pluie se mettant avec le temps doux pour annuler tous les espoirs des organisateurs. Espérons, malgré tout, que les dirigeants du Ski-Club du Brassus retrouveront le sourire et la force de reprendre le collier pour être une fois de plus présents l'an prochain.

Revenons-en aux concours qui débutèrent samedi matin par le saut combiné qui vit la victoire du Tchèque Josef Kraus. Les Russes faisaient une magnifique prestation d'ensemble, prenant les deuxième, troisième, quatrième, sixième et septième places. Lors de son premier saut, le Russe Nosov fit un magnifique bond de 85 m. et voulut assurer son dernier saut. Il l'assura si bien qu'il ne fit que 65 m. Aloïs Kaelin prenait la huitième place avec deux bonds de 71 m.

La course de fond

Les premiers à prendre le départ de cette course de fond furent les juniors. Cette course fut une excellente surprise pour la Suisse. En effet, au deuxième rang, nous trouvons un jeune inconnu, Joseph Neuhaus, de Plasselb, petit village fribourgeois qui se situe entre Fribourg et le lac Noir. Ensuite, au huitième rang, à nouveau un Fribourgeois d'Imfang, Louis Jaggi. A la dixième place Pius Kreuzer, d'Obergoms, et à la onzième Paul-Laurent Haymoz, de Riaz.

Victoire du Suédois Anderson chez les seniors

Malgré le temps exécrable qui régna tout au long de la course, les temps réalisés sont excellents. Cette épreuve vit la victoire d'un grand champion, Bjarne Anderson, qui précède le Finlandais Esko Hakola de 17 secondes et le Polonais Josef Rysula de 20 secondes. Aloïs Kaelin arrive en huitième position, ne perdant que 58 secondes sur le premier, ce qui est un résultat assez extraordinaire. Konrad Hischier se classe onzième et Josef Haas prend le seizième rang, ex aequo avec le Français Victor Arbez.

Ainsi, par son excellent classement, le Suisse Kaelin remporte le combiné, devant l'élite mondiale.

Une équipe qui revient très fort est celle de Pologne et il faudra se méfier de ces coureurs qui feront encore parler d'eux au cours de cette saison et des prochaines.

Si les Suédois placent trois de leurs hommes dans les quinze premiers, les Finlandais furent assez décevants et l'on peut dire que ce sont les pays de l'Europe centrale qui ont fait la loi.

Au relais, tenue sensationnelle de l'équipe suisse

Cette troisième épreuve s'est disputée dimanche matin, sous une tempête de neige, de pluie et de vent.

Au cours du premier relais, c'est le Suédois Olsson qui arrivait en tête, précédant le Polonais Rysula d'un ou deux mètres, et comme le Suédois tombait en donnant le relais, c'est le Polonais Gasienica qui partait en tête du second parcours. Mais le Suisse Konrad Hischier ne s'était pas laissé distancer par les deux premiers et il arrivait avec un retard de 17 secondes, soit une centaine de mètres.

Pour le deuxième relais, les dirigeants suisses avaient placé Aloïs Kaelin et ce dernier fit le deuxième meilleur temps de ce second parcours, derrière le Suédois Sandstrom. Au cours de ce deuxième relais, la Pologne faiblissait, alors que l'Allemagne et la Finlande revenaient très fort. Allait-on voir un retour foudroyant des Finlandais au troisième relais? Ils avaient placé le fameux Hakola, alors que les Suisses avaient fait confiance à Josef Haas.

Si au cours du dernier relais les Suédois maintenaient leur avance avec Anderson, le vainqueur de la veille, Hakola, prenait le deuxième rang devant le Français Mathieu. Mais Haas ne perdait que 19 secondes sur le Finlandais et maintenait ainsi la Suisse au deuxième rang avec un retard de 1' 51" sur la Suède et avec 40" d'avance sur la Finlande et 1' 10" sur l'Allemagne. C'est la première fois dans les annales du ski suisse que l'on enregistre un tel classement.

L'Allemagne de l'Ouest gagne de « Ski d'or »

Après le très bon comportement de ses représentants, l'Allemagne de l'Ouest remporte le Ski d'or 1966 avec 87 points, devant la Suisse qui, elle, obtient 79 points, la Pologne 78 points, la Suède 77 points, la Finlande 51 points, etc.

Le classement après les épreuves de 1965 et 1966 s'établit comme suit: 1. Suède, 167 points; 2. Suisse, 150; 3. Italie, 145; 4. Finlande, 126; 5. Allemagne de l'Ouest, 113; 6. URSS, 102; 7. Tchécoslovaquie, 91; 8. Pologne, 78; 9. Allemagne de l'Est, 69; 10. France, 67; 11. Norvège, 58; 12. Autriche, 28.

-cx-

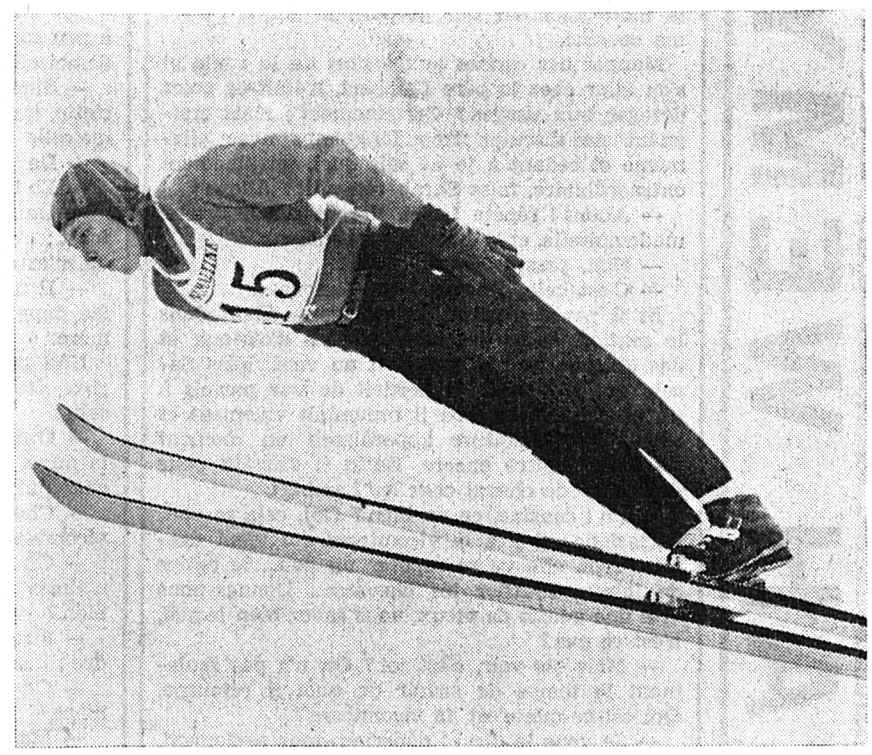

Aloïs Kaelin, le grand vainqueur du combiné.

LES CLASSEMENTS

● **Relais internations 3 fois 10 km.** — 1. Suède, 1 h. 51' 46"; 2. Suisse I, 1 h. 53, 37"; 3. Finlande, 1 h. 54' 17"; 5. Allemagne I, 1 h. 54' 47"; 6. Pologne, 1 h. 54' 58".

● **Fonds juniors.** — 1. Kostener (Italie), 34' 04"; 2. Neuhaus (Suisse), 36' 04"; 3. Scherzinger (Allemagne de l'Est), 36' 08"; 4. Guadignini (Italie), 36' 20"; 5. Darioli (Italie), 36' 25"; 6. Moretti (France), 36' 35".

● **Fond seniors.** — 1. Anderson (Suède), 51' 08"; 2. Hakola (Finlande), 51' 25"; 3. Risula (Pologne), 51' 28"; 4. Sandstrœm (Suède), 51' 32"; 5. Demel (Allemagne de l'Est), 51' 34"; 6. Mathieu (France), 51' 44"; 7. Olsson (Suède), 51' 52"; 8. Kaelin (Suisse), 52' 06"; 9. Nones (Italie), 52' 22"; 10. Buhl (Allemagne de l'Est), 52' 24"; 11. Hischier (Suisse), 52' 25".

● **Combiné nordique: juniors.** — 1. Jardine (France), 480 points; 2. Magnin (Suisse), 347,35.

● **Combiné nordique: seniors.** — 1. Kaelin (Suisse), 465,14; 2. Kraus (Tchécoslovaquie), 435,47; 3. Nosov (URSS), 420,04; 4. Leng (Allemagne de l'Ouest), 413,53; 5. Loginov (URSS), 407,72; 6. Keller (Allemagne de l'Ouest), 407,27; 7. Gasienica (Pologne), 406,97; 8. Fiedot (Pologne), 403,97; 9. Tcheremuhin (URSS), 398,02; 10. Svendsen (Norvège), 397,80.

● **Saut spécial.** — Annulé à cause de la tempête.

REVANCHE FRANÇAISE À KITZBÜHEL

A Kitzbühel, le slalom spécial des 26es courses internationales du Hahnenkamm a permis aux Français, battus la veille dans la descente, de prendre leur revanche, comme ils l'avaient d'ailleurs déjà fait il y a une semaine à Wengen. La victoire est revenue à Jean-Claude Killy, qui a ainsi signé son premier grand succès de la saison dans cette spécialité. Il a battu dans l'ordre ses compatriotes Jules Melquiond et Guy Périllat, reléguant l'Autrichien Karl Schranz au quatrième rang. Ce dernier, gagnant de la descente, a néanmoins enlevé le combiné du Hahnenkamm.

Les Français et les Autrichiens, avec trois hommes parmi les dix premiers, ont dominé cette épreuve, qui s'est déroulée par une température printanière. De nombreuses disqualifications ont été enregistrées, ainsi que de nombreux abandons. C'est ainsi que la moitié des concurrents des deux premiers groupes ne figure pas au classement. Les deux pistes, principalement la première, se sont révélées très rapides, ce qui entraîna de nombreuses mises hors course. La principale victime a été l'Américain Bill Kidd, vainqueur à Hindelang, à qui revenait l'honneur d'ouvrir la seconde manche. Le skieur d'outre-Atlantique accrocha dans l'une des dernières portes et tomba. Souffrant d'une déchirure des ligaments à la jambe gauche, il a dû être évacué sur une civière. Dans la première manche, Bill Kidd avait déjà perdu toutes ses chances après avoir manqué une porte et être remonté la pente pour la franchir. Parmi les autres disqualifiés de marque, on trouve Michel Arpin, Franz Digruber (qui avait obtenu la troisième place), Bengt-Erik Grahn, Ludwig Leitner, Per Sunde, Heini Messner, Louis Jauffret et le Suisse Stefan Kaelin.

Un seul Suisse est parvenu à se classer parmi les premier: Dumeng Giovanoli, qui a terminé au sixième rang. Il était d'ailleurs le seul concurrent helvétique à partir dans le premier groupe avec le dossard N° 10. Dumeng Giovanoli a ainsi fêté son 25e anniversaire — il est né le 23 janvier 1941 — par une excellente performance dans une spécialité qui n'est pas la sienne.

Classement: 1. Killy, France, 114"23; 2. Melquiond, France, 114"71; 3. Périllat, France, 115"93; 4. Schranz, Autriche, 116"06; 5. Nindl, Autriche, 116"58; 6. Giovanoli, Suisse, 117"77; 7. Nenning, Autriche, 117"80; 8. Huega, Etats-Unis, 119"85; 9. Lindstroem, Suède, 121"11; 10. De Nicolo, Italie, 121"20.

Samedi, Karl Schranz avait signé une nouvelle victoire

Classement: 1. Schranz, Autriche, 2' 16"63; 2. Nenning, Autriche, 2'16"71; 3. Kidd, Etats-Unis, 2'17"43; 4. Minsch, Suisse, 2' 18"29; 5. Messner, Autriche, 2' 18"53; 6. Nindl, Autriche, 2' 18"59; 7. Bogner, Allemagne, 2' 19"27; 8. E. Bruggmann, Suisse, 2' 19"18; 9. Zimmermann, Autriche, 2' 19"37; 10. Killy, France, 2' 19"41; 12. Daetwyler, Suisse, 2' 19"65; 13. Rohr, Suisse, 2' 19"76; 15. Favre, Suisse, 2' 20"22; 19. Sprecher, Suisse, 2' 21"32; 25. Giovanoli, Suisse, 2' 22"14; 46. Tischhauser,

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

Handball Les Amis Gyms de Lausanne n'ont plus que 2 points d'avance

Les Chaux-de-Fonniers arrachent la victoire dans les dernières secondes

LA CHAUX-DE-FONDS—AMIS-GYMS LAUSANNE, 12-11 (6-5). — Pavillon des Sports. 500 spectateurs. Arbitre: M. Wagner (Bâle). — La Chaux-de-Fonds (entre parenthèses, les buts): Allemann; Zangiacomi (4), Fischer (1), Junod, Boni, Brandt (1), Roost (3), Schmidlin (1), Pickel (2). — Amis-Gyms Lausanne: Wirthlin; Baud (4), Golay, Frey, Aeberhard (3), Furrer (2), Demuth, Jaton, Feller (1), Amherdt (1).

Ce fut véritablement un match au sommet, un match à suspense. Les dernières minutes, voire même les dernières secondes, furent passionnantes et le public se laissa prendre à ce jeu de suspense. Il restait à peine cinq minutes lorsque Feller puis Aeberhard portèrent le score à 10-8 en faveur des Amis-Gyms. A ce moment-là, les Chaux-de-Fonniers croyaient la partie perdue. Mais un magnifique but de Brandt ramena le score à 10 à 9, alors que Roost, après une parade magnifique, égalisa. Au tableau d'affichage, la montre marquait la 23e minute ; il ne restait donc plus que deux minutes. Les Lausannois, avec un point, étaient contents et conservaient ainsi leur avance de quatre points sur La Chaux-de-Fonds. Une erreur de la défense chaux-de-fonnière permit encore à Furrer d'obtenir un onzième but. C'était la joie dans le camp lausannois. Il restait une minute et la victoire était à la portée des Vaudois lorsque Zangiacomi envoya un tir sec qui fit mouche. L'égalisation était là : 11 à 11. Finalement, une nouvelle attaque chaux-de-fonnière vit une fois encore Zangiacomi être en possession de la balle et, à vingt secondes de la fin, il réussit à battre le gardien lausannois.

Cette victoire chaux-de-fonnière relance le championnat comme jamais. Amis-Gyms Lausanne reste en tête, alors que La Chaux-de-Fonds revient en seconde position avec seulement deux points de retard. Lorsque l'on sait que le champion de groupe sera automatiquement versé dans la nouvelle ligue nationale B et que le second disputera une poule finale à trois pour accéder à cette nouvelle catégorie, tout laisse à croire que les Chaux-de-Fonniers, comme les Lausannois du reste, ont des chances de parvenir à ce but.

Lausanne Amis-Gyms a été samedi la plus forte équipe qui se soit présentée au Pavillon des Sports de la Charrière. Son gardien en particulier a fait des arrêts extraordinaires. Les succès de cette équipe lui sont certainement dus pour beaucoup. *R. D.*

NATATION. — *Un meeting national a réuni des nageurs romands et bernois dans le bassin de 25 m. de la famille Caperonis, à Pully. Au cours de cette réunion, l'équipe du Vevey-Natation, composée de Evard, Gillard, Pano Caperonis et Bechtold, a établi une nouvelle meilleure performance nationale du relais 4 fois 100 m. quatre nages en 4' 29"5. L'ancienne meilleure performance était détenue depuis 1964 par le Limmat de Zurich avec 4' 35".*

LE SPORT-TOTO

Aston Villa—Leicester City, 1-2.
Blackburn Rovers—Arsenal, 3-0.
Blackpool—Manchester City, 1-1.
Bolton Wanderers—West Bromwich Albion, 3-0.
Everton—Sunderland, 3-0.
Liverpool—Chelsea, 1-2.
Northampton—Nottingham Forest, 1-2.
Hanovre 96—Hambourg, 2-4.
Meiderich—Stuttgart, 2-0.
Werder Brême—Munich 1860, 4-0.
Cagliari—Bologna, 1-3.
Fiorentina—Atalanta Bergamo, 1-0.
Roma—Lanerossi Vicenza, 1-0.

Colonne des gagnants

2 1 x 1 1 2 2 2 1 1 2 1 1

Judo

Démonstration du Judo-Budokan-Club de Lausanne

Samedi, les dirigeants de ce club lausannois, dont le président est Robert Deppen, ont mis sur pied une démonstration de leur art.

Les nombreux invités présents purent se familiariser avec le jiu-jitsu, le judo, le karate et l'aiki-do, trois dérivés du judo. Il est assez impressionnant de voir évoluer ces lutteurs.

Cette manifestation était organisée en même temps que la soirée du club qui fête son dixième anniversaire et fort de 220 membres.

En Suisse, ce ne sont pas moins de 5000 personnes qui pratiquent ce sport, réparties entre 65 et 70 clubs. On y trouve aussi bien des femmes que des hommes. Nul doute que la belle médaille d'argent que le Jurassien Haenni gagna à Tokyo est pour beaucoup dans l'évolution du judo.

— *cx* —

Football, rien que football

Sochaux perd à Saint-Etienne

Championnat de France de première division (22e journée): Nantes—Stade français, 2-1 ; Bordeaux—Toulouse, 3-0 ; Valenciennes—Nîmes, 3-0 ; Nice—Lyon, 4-2 ; Saint-Etienne—Sochaux, 3-1 ; Lille—Cannes, 2-0. Les autres matches ont été renvoyés. — Classement : 1. Nantes, 22-36 ; 2. Valenciennes, 22-31 ; 3. Bordeaux, 22-31 ; 4. Saint-Etienne, 22-27 ; 5. Sedan, 21-25.

Deuxième division (21e journée) : Ajaccio—Reims, 2-0 ; Angoulême—Bastia, 0-1 ; Marseille—Cherbourg, 2-1 ; Montpellier—Avignon, 1-5 ; Limoges—Grenoble, 1-1. Les autres rencontres ont été renvoyées. — Classement : 1. Marseille, 19-25 ; 2. Béziers et Boulogne, 19-24 ; 4. Reims, Limoges et Grenoble, 20-24.

Besançon qualifié

32es de finale (matches à rejouer ou reportés dimanche dernier): Au Mans, Rennes bat Calais, 5-1 ; à Tours, Angers bat Châteauroux, 6-1 ; à Compiègne, Aulnoye bat Quevilly, 2-1 ; à Hayange, Forbach bat Saint-Dizier, 3-0. — Match comptant pour le sixième tour : Beauvais bat Abbeville, 4-2 (c'était le quatrième match entre les deux équipes).

Munich 1860 sévèrement battu en coupe

Premier tour principal de la coupe d'Allemagne : Borussia Mönchengladbach—Borussia Neunkirchen, 0-1 ap. prol.; Sankt-Pauli—Sarrebruck, 4-2 ; Suedwest Ludwigshafen—Kaiserslautern, 0-1 ; Schwaben Augsbourg—Nuremberg, 0-1 ; Schalke 04—Tennis Borussia Berlin, 3-1 ap. prol.; Cologne—Tasmania Berlin, 1-1 ap. prol.; Holstein Kiel—Arminia Bielefeld, 3-1 ; Meiderich—Stuttgart, 2-0 ; Hanovre 96—Hambourg, 2-4; Bayern Munich—Eintracht Brunswick, 1-0 ; Karlsruhe—Preussen Munster, 3-0 ; Fortuna Dusseldorf—Kickers Offenbach, 1-2 ; Eintracht Francfort—Alsenborn, 2-1 ; Werder Brême—Munich 1860, 4-0.

Inter pas inquiété

Championnat d'Italie de première division (18e journée): Cagliari—Bologna, 1-3 ; Catania—Brescia, 1-1 ; Fiorentina—Atalanta, 1-0 ; Foggia—Juventus, 0-0 ; Roma—Lanerossi Vicenza, 1-0 ; Spal Ferrara—Napoli, 1-2 ; Torino—Sampdoria, 1-0 ; Varese—Internazionale, 1-3 ; Milan—Lazio Roma, arrêté à la 57e minute en raison du brouillard. — Classement : 1. Internazionale, 18-27 ; 2. Napoli, 18-25 ; 3. Milan, 17-24 ; 4. Juventus, 18-22 ; 5. Bologna, 18-22.

Où en sommes-nous ailleurs ?

BELGIQUE : Pas de surprise dans la 17e journée et Anderlecht reste en tête. Classement: 1. Anderlecht, 17-31; 2. Saint-Trond, 16-27 ; 3. Beerschot, 17-23 ; 4. Standard Liège, 17-22 ; 5. Malines, 18-20.

ESPAGNE : Les deux clubs madrilènes ont gagné hier et restent tous deux à la première place. Classement: 1. Atletico Madrid et Real Madrid, 29 ; 3. Barcelone, 25 ; 4. Pontevedra, 24 ; 5. Atletico Bilbao et Saragosse, 23.

PORTUGAL : Benfica a battu Porto, 3-1, mais Sporting a également gagné, de sorte qu'il n'y a pas de changement. Classement : 1. Sporting, 27 points ; 2. Benfica, 25 ; 3. Guimaraes, 22 ; 4. Porto, 19 ; 5. Varzim et Braga, 16.

Servette I gagne le premier tournoi en salle

C'est par une victoire servettienne que s'est terminé le premier tournoi de football en salle, organisé à Genève. Ce tournoi, il faut le souligner, a obtenu un très grand succès et nul doute que la formule sera reprise, soit sur le plan cantonal, romand ou même suisse. Les spectateurs ont suivi avec intérêt l'évolution des diverses formations de ligue nationale, de première ligue et de deuxième ligue. Une surprise a marqué ce premier tournoi, soit la prestation assez quelconque de l'équipe d'UGS I, qui fut battue par la deuxième garniture du Servette et qui fit match nul avec la formation d'International (deuxième ligue).

En fin de compte, ce sont les deux formations de Servette I et II qui disputèrent la finale, laquelle fut remportée par les ténors de l'équipe fanion, soit par 5 à 2. Pour les troisième et quatrième places, les équipes d'Etoile Carouge et d'UGS II se sont affrontées; la première a gagné par 11 à 3.

Roman de A. BACHELIN

SARAH WEMYSS

Roman de A. BACHELIN

51

Le cerisier tout jeune, tout élégant, comme s'il eût pensé qu'à la lisière de la forêt l'orage eût pu l'abattre, s'était accroché à un hêtre plus fort, qu'il enlaçait ; leurs branches se confondaient au sommet. Miss Sarah regardait avec attention :

— C'est pourtant vrai, dit-elle.

Il continuait :

— Voyez : à côté il y a un chêne, vers lequel il aurait pu aller ; c'est fort aussi le chêne, mais ça casse raide, tandis qu'au foyard, rien n'y peut. Ah ! le petit cerisier n'est pas emprunté de s'appuyer à ce gaillard ! Ils vont vivre ensemble comme cela tous deux, et le même coup de hache les abattra... Mais, au fait, si vous avez soif, à cinq minutes d'ici nous serons chez le père Lambert, qui va être content de vous offrir de son bon vin de Sauges. Vous voyez ce toit où il y a de la fumée ? Eh bien, c'est la mère Lambert qui prépare le goûter ; c'est ma cousine.

Manger des cerises aux arbres de la route et s'en aller chez le père Lambert, n'était-ce point déroger aux usages ? Certainement ; mais craignant de discuter trop longtemps avec elle-même et cédant à je ne sais quel entraînement extraordinaire, miss Sarah répondit : Allons !

— Allons ! répéta Lebel. Prenez sur la droite, mademoiselle, et là-bas vous tournerez.

— Non, passez devant, plutôt.

— C'est cela, je vais vous annoncer.

Et il partit au trot, joyeusement, filant dans le sentier, entre des haies pleines d'oiseaux et des champs de blé ondoyant au vent. Miss Sarah, qui le suivait, le perdait de vue parfois à un pli de terrain d'où il remontait vivement et où sa haute stature apparaissait un moment pour disparaître encore. Enfin il s'arrêta pour descendre de cheval chez les Lambert.

— Eh ! cousine, ça va bien ? Oui, cela se voit. Dites donc : il y a la vicomtesse qui vient derrière moi, elle va se reposer un peu... le temps de laisser souffler les chevaux... Donnez-nous vite une goutte de vieux, vous savez bien lequel, n'est-ce pas ?

— Mais dis voir, c'est toi ? On n'a pas seulement le temps de savoir de quoi il retourne. Qui est-ce que c'est, ta vicomtesse ?

— Je vous le dirai ; dépêchez-vous seulement, vous allez la voir, une crâne fille...

Miss Sarah arrivait lentement à la montée, rose, resplendissante. Elle s'arrêta. Lebel vint à elle pour l'aider à descendre de cheval.

— Madame, dit-elle gracieusement, M. Lebel m'engage à me reposer un instant chez vous, si je ne suis pas indiscrète.

— Eh ! à quoi pense mademoiselle ? Seulement ce n'est pas bien beau chez nous... Si on avait su, on aurait un peu rangé ; mais enfin, mademoiselle excusera...

— C'est à moi de m'excuser, madame.

— On n'ose pas vous faire entrer ; c'est que nos hommes fauchent, et ils ont pris des Allemands pour leur aider ; il faut cuire pour le souper, et on est un peu sens desssus dessous.

— Je vous en prie, madame ! Je suis admirablement bien ; c'est charmant ici.

Et la jeune fille s'assit sur le banc de bois adossé au mur à côté de la porte ; elle ôta ses gants, son chapeau, et arrangea les longues

52

boucles de ses cheveux. Le soleil venait de disparaître, mais le pays en face était encore illuminé. L'air s'était attiédi, et miss Sarah éprouvait une sensation de contentement à se reposer dans ce milieu rustique.

— Pressez-vous, cousine ! disait Lebel.

— Ah ! tu es toujours le même !...

— Allez seulement ! je veux assez arranger les choses.

Il apporta une petite table, qu'il plaça devant miss Sarah, puis un verre dans une assiette. Et rentrant à la cuisine :

— Avez-vous au moins pris du tout vieux ?

On entendit le bruit du bouchon qui saute.

— Ah ! oui, à la bonne heure !

La paysanne, s'excusant, remplit le verre.

— Merci, madame, dit la jeune fille ; ce vin est excellent.

— Oh ! oui, c'est du vieux, le père le soigne.

Des enfants, effarouchés d'abord, étaient peu à peu sortis de la maison et regardaient la belle demoiselle.

— Siméon, dit la mère, va vite chercher l'Henriette, qu'elle vienne tout de suite... Alors, mademoiselle vient de loin ?

— De Cotendart.

— Eh ! pour Dieu, est-ce possible ?

— Oui, nous avons passé tout le long de la forêt ; c'est un peu loin ; M. Lebel m'a proposé de m'arrêter un moment chez vous.

— Il a bien fait. Ah ! voici l'Henriette ; elle a été dans les écoles et sait mieux parler que sa mère.

Une grande jeune fille, rouge d'émotion, arriva, étonnée à la vue de la visiteuse, qu'elle salua.

— Oui, tiens compagnie à mademoiselle, dit la mère, qui rejoignit Lebel à la cuisine : Alors, chez qui es-tu ? lui demanda-t-elle.

— Chez le comte Wemyss, à Cotendart ; la vicomtesse est sa fille.

— Oh ! toi, tu es tantôt ici, tantôt là : tu n'aimes pas rester longtemps en place ; es-tu bien ?

— Jusqu'à présent oui, je n'ai pas à me plaindre ; mais sitôt que cela n'ira plus...

— On te connaît ; je plains souvent ta pauvre mère.

— Ma mère, ouais ! c'est moi qu'elle aime le mieux.

Lebel sortit pour saluer sa cousine Henriette :

— Tiens, tu es là, toi ! Il y a longtemps qu'on ne s'est vu. — Et il lui tendait la main : On ne te voit plus par chez nous.

— C'est comme toi.

— Eh ! bien, tu me vois aujourd'hui : profite.

— Cela veut dire qu'on ne te reverra pas de longtemps.

— Qui sait ?... Danse-t-on toujours par Gorgier ? J'y viendrai un de ces dimanches, je t'invite.

— Je te remercie.

— Est-ce merci oui, ou merci non ?

— C'est merci oui.

— A la bonne heure ! Sans cela j'aurais pensé que c'était vrai ce qu'on dit...

— Vois-tu, Pierre, tu as trop mauvaise langue... comme les gens de Boudry... Ont-ils toujours autant d'esprit par chez vous ?

(A suivre.)

CONVOCATIONS DU PARTI

CANTON DE GENÈVE

Section Rive gauche-Plainpalais. — Séance du comité, lundi 24 janvier 1966, à 18 h. 30, Café de la Terrasse, place Longemalle 8.

Comité directeur. — Séance lundi 24 janvier 1966, à 20 h. 30, Café de la Terrasse, place Longemalle 8.

GENÈVE. — La fraction du Grand Conseil est convoquée pour jeudi 27 janvier, à 20 h. 15 précises, au Café de la Terrasse, place Longemalle 8. Prière de se munir de l'exemplaire du budget 1966.

CANTON DE VAUD

CONGRÈS EXTRAORDINAIRE DU PSV

Ce congrès est convoqué pour le **dimanche 6 février 1966, à 14 h. 15,** Restaurant du Rond-Point (Comptoir suisse), à Lausanne.

Ordre du jour :

1. La situation politique à la veille des élections cantonales (rapporteur : Serge Maret).
2. Perspectives de l'avenir vaudois (rapporteur : Pierre Graber).

Nous comptons sur une grande participation, étant donné l'importance de ce congrès. La présence des membres du Comité cantonal et des députés aux Chambres fédérales et au Grand Conseil est obligatoire.

LAUSANNE. — Parti socialiste lausannois. Assemblée ordinaire, lundi 24 janvier, à 20 h. 15, à la salle N° 4 de la Maison du Peuple. Ordre du jour : 1. Communications et admissions ; 2. « Faut-il un aéroport à Etagnières ? » rapporteur Arthur Maret, ancien conseiller d'Etat ; 3. divers. Le Comité du PSL compte sur une forte participation à cette assemblée qui marque la reprise d'activité du parti.

YVERDON. — La Jeunesse socialiste yverdonnoise organise une réunion cantonale le lundi 24 janvier, à 20 h. 15 précises. A l'ordre du jour, une conférence de notre municipal J.-C. Lassueur sur les problèmes de la publicité moderne. Nous comptons sur la participation de chaque membre. La présence de conseillers communaux ne saurait que nous encourager.

PROGRAMMES RADIO + TÉLÉVISION

Lundi 24 janvier:

SOTTENS. — 16.00 Miroir-flash. 16.05 Rendez-vous de seize heures. 17.00 Miroir-flash. 17.05 Vie musicale. 17.30 Jeunesse-Club. 18.00 Inf. 18.10 Micro dans la vie. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Livret à domicile. 20.00 Magazine 66. 20.20 Enigmes et aventures. 21.20 Vol 525. 22.30 Inf. 22.35 Scènes du monde. 23.00 Actualités du jazz. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. 18.00 Jeunesse-Club. 18.30 Perspectives. 19.00 Per i lavoratori italiani in Svizzera. 19.25 Rythmes et mélodies. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.20 «Oliver Twist», feuilleton. 20.30 Pages de Mozart. 21.30 Découverte de la littérature. 21.50 Chœur de la Radio romande. 22.10 Français universel. 22.30 Sleepy time jazz.

BEROMUNSTER. — 16.00 Inf. 16.05 Concert symphon. 17.30 Pour les enfants. 18.00 Inf. 18.05 Bonjour à tous! 19.00 Inf. 19.40 Echo du temps. 20.00 Concert demandé. 21.30 Récit d'espionnage. 21.55 Orch. 22.15 Inf. 22.25 Mus. récréative. 23.15 Inf.

TELEVISION ROMANDE. — 17.00 La Giostra. 18.00 Les jeunes aussi. 19.00 Bulletin. 19.05 Magazine. 19.25 Horizons. 19.40 Aventures de Popeye. 20.00 Téléjournal. 20.20 Carrefour. 20.35 Ecrivains. 21.00 «Vivre en Paix», film. 22.30 En bref. 22.40 Téléjournal.

TELEVISION FRANÇAISE. — 1re chaîne. 17.55 TV scolaire. 18.25 Magazine féminin. 18.55 Livre, mon ami. 19.20 Bonne nuit les petits. 19.25 «L'Abonné de la Ligne U», feuilleton. 19.40 Actualités régionales. 20.00 Actualités. 20.30 Face à face. 21.10 Si Perrault m'était conté... 22.10 «Les Incorruptibles», film. 23.00 Actualités.

Mardi 25 janvier:

SOTTENS. — 6.10 Bonjour à tous! 6.15 Inf. 7.00 Miroir-première. 8.00 et 9.00 Miroir-flash. 9.05 Bonheur à domicile. 10.00 et 11.00 Miroir-flash. 11.05 Emis. com. 12.00 Miroir-flash. 12.05 Carillon de midi. 12.35 Bon anniversaire. 12.45 Inf. 12.55 «Oliver Twist», feuilleton. 13.05 Mardi les gars! 13.15 Nouveautés du disque. 13.30 Au gré des airs. 14.00 Miroir-flash. 14.05 Concert chez soi. 14.50 Moments musicaux. 15.00 Miroir-flash. 15.20 Fantaisie sur ondes moyennes.

BEROMUNSTER. — 6.15 Inf. 6.20 Mus. pop. 7.00 Inf. 7.10 Mus. de chambre. 7.30 Automobilistes. 8.30 Compositeurs tchèques. 9.00 Inf. 9.05 Le savez-vous encore ? 10.00 Inf. 10.05 Mus. récréative. 11.00 Inf. 11.05 Chants d'Honegger. 11.30 Orch. 12.00 Pour la campagne. 12.30 Inf. 12.50 Compliments. 13.00 Mus. 14.00 Magazine féminin. 14.30 Mus. de chambre. 15.00 Inf. 15.05 «Carmen», opéra.

TELEVISION FRANÇAISE. — 1re chaîne. 9.30 TV scolaire. 10.05 Mathématiques. 12.30 Paris-Club. 13.00 Actualités. 14.05 TV scolaire.

Réadaptation

Sous le titre de « Réadaptation », notre collaborateur Henri Pidoux, spécialiste des problèmes de la réadaptation sous toutes ses formes (médicales, professionnelles, économiques et sociales), a entrepris de faire un vaste tour d'horizon des problèmes que posent les innombrables maux, aussi bien psychiques que corporels, dont est affligée l'humanité. Aujourd'hui, H. Pidoux traite de la nécessité d'un dépistage précoce de toutes les affections et malformations qui peuvent entraver l'épanouissement de l'enfant.

LA CHRONIQUE D'HENRI PIDOUX

Nécessité d'un dépistage précoce

Les nouvelles formes d'enseignement médico-social ont démontré la nécessité de promouvoir une médecine prophylactique du travail et du milieu scolaire, complétée par l'étude des problèmes socio-éducatifs de l'écolier et par l'éducation sanitaire des parents, des élèves et des enseignants.

Ainsi la médecine scolaire vise-t-elle actuellement à approfondir les investigations cliniques et paracliniques pour tendre vers une meilleure connaissance de l'enfant sur les plans intellectuel, caractériel et affectif, en vue de faciliter l'adaptation à l'école, d'abord, puis ensuite à la profession.

Une bonne adaptation scolaire, un épanouissement de l'enfant dans le but d'utiliser son potentiel de vie sont — n'est-il pas vrai ? — le prélude à une future insertion sociale harmonieuse. C'est pourquoi le dépistage précoce de toutes les affections et malformations qui peuvent entraver cet épanouissement de l'enfant devient en fait un impératif social, économique même, dont nous devons absolument prendre conscience, à tous les échelons de la société.

Nous allons ainsi passer en revue, rapidement et fragmentairement bien sûr, les principales causes des handicaps qui gênent l'enfant dans son développement normal et harmonieux et qui sont des facteurs indiscutables d'inadaptation.

1. Les handicaps de la croissance

Une première catégorie de handicaps physiques est liée à la croissance elle-même.

Pour apprécier exactement l'état de croissance, il faut recourir, outre le poids et la taille, à un certain nombre de mensurations segmentaires destinées à juger des proportions du squelette, de l'état de nutrition, de la maturation sexuelle, de la dentition, etc. Il faut interpréter ces mensurations en fonction des tables d'étalonnage caractérisant un enfant normal à un âge et pour un sexe donnés. Une grande prudence s'impose pour de semblables opérations, et surtout pour en tirer des données valables, tant il est vrai que la croissance présente des variations physiologiques considérables.

Les troubles du développement morphologique global se traduisent par une avance ou un retard morphologique. Dans le premier cas, le pronostic est bon, encore qu'un certain désintérêt puisse se manifester à l'égard du travail scolaire. Chez une fille, cette avance peut provoquer un rejet par le groupe de ses camarades de classe, d'où isolement et souvent conflit.

Le retard morphologique global pose, lui, de graves problèmes d'adaptation scolaire, qui doivent, s'ils dépassent deux ans, entraîner une sanction thérapeutique. Chez ces sujets, on rencontre au moins 80 % de retards scolaires ou, lorsque l'intelligence est normale, ce qui est assez fréquent, une immaturité affective qui entrave l'adaptation à un enseignement un peu poussé. Au stade de l'orientation professionnelle, ces enfants, parvenus à l'âge de 14 ans, ont souvent la morphologie d'un écolier de 11 ans, et leur taille réduite, leur manque de robustesse et de résistance rendent difficile un apprentissage régulier.

Les troubles de la croissance staturale se traduisent également par une avance ou un retard. Les avances staturales sont le fait d'enfants peu musclés, vite fatigués et qui épuisent rapidement leurs réserves d'énergie. Il faut prévoir une thérapeutique basée sur la relaxation, le respect des heures de sommeil, une éducation physique bien contrôlée, la suppression de longs trajets pédestres, la prise de fortifiants, etc.

Parmi les enfants présentant un retard statural, on distingue ceux qui ont toujours eu une petite taille (héréditaire souvent) et chez lesquels un traitement peut être tenté, et ceux qui ont eu une croissance normale pendant la prime enfance, croissance qui a été stoppée par soudure prématurée des cartilages de conjugaison, par suite d'un développement génital précoce et rapide. Ce groupe rejoint celui des avances génitales.

Les troubles du développement génital

Les troubles du développement génital comprennent en effet: l'avance génitale, le retard pubertaire et le retard génital. L'avance génitale peut avoir des répercussions sur la scolarité, tout au moins pendant une période de celle-ci. Elle se traduit par de l'agressivité, un désintérêt scolaire général, des troubles du comportement sexuel, de l'instabilité, une crainte de l'échec, une certaine anxiété aussi.

Le retard génital se caractérise par un âge génital inférieur à l'âge réel avec, cependant, une ébauche de puberté. Un traitement opportun apportera le correctif nécessaire à la poursuite d'une scolarité normale.

Les troubles de la corpulence

Les troubles de la corpulence se concrétisent par l'obésité ou la maigreur. L'obésité s'accompagne presque à coup sûr de troubles du comportement scolaire, d'apathie, de lenteur et d'un complexe d'infériorité. Malheureusement, elle ne régresse pas à la puberté, mais s'aggrave ou se complique de troubles endocriniens associés. Là aussi, un traitement énergique permet une guérison des troubles du métabolisme.

L'enfant trop maigre et trop peu musclé doit être l'objet de changements d'air, en colonies de vacances, de préférence à la montagne où à la mer, ou de placements en établissements climatiques ou sanitaires. Pour cette catégorie, les classes de neige sont un bienfait indéniable.

2. Les anomalies morphologiques

L'étude de la morphologie de l'enfant permet de dépister un certain nombre d'anomalies, qu'on peut évaluer à environ 10 % pour les seules déformations vertébrales, réductibles chez les enfants et les adolescents des deux sexes.

Les « pieds plats » sont légion. On en distingue trois catégories: le pied plat rachitique, qui obéit aux déformations de même nature. Le pied plat acquis (le plus fréquent et souvent héréditaire) est rarement douloureux. Et enfin le pied plat de l'adolescent qui évolue en plusieurs étapes, rendant même parfois la marche impossible.

Au niveau des jambes, les anomalies sont fréquentes et portent essentiellement sur les genoux et le tibia. Il faut souligner l'importance d'une statique correcte qui conditionne l'équilibre du bassin et de la colonne vertébrale. Le déséquilibre du bassin peut être dû soit à un varum (tourné en dedans) ou à un valgum (tourné en dehors) dissymétrique, soit au raccourcissement d'un membre par simple trouble de croissance ou fracture mal réduite, soit à un pied plat unilatéral, soit enfin à diverses atteintes nerveuses unilatérales.

De même, une tonicité défectueuse de l'abdomen agit sur la statique vertébrale et sur l'appareil respiratoire. Cette défectuosité est due, le plus souvent, à un mauvais état intestinal, des troubles diarrhéiques ou des fermentations. Seul un traitement médical énergique, assorti de gymnastique abdominale, corrige cette tonicité.

Un thorax mal formé engendre de l'asthme ou de l'emphysème. Une gymnastique correctrice est cependant sans effet notable sur les thorax en carène, en bréchet et en entonnoir.

La tête conserve des témoignages de la plupart des affections qu'a subies l'enfant. Son examen permet de mettre en évidence les stigmates faciaux de l'insuffisance respiratoire.

L'axe vertébral peut présenter plusieurs genres de déviations (cyphoses). Une cyphose peut être souple ou fixée. La cyphose dorsale d'un adolescent est due le plus fréquemment à des travaux de force prématurés. La cyphose cervicale réagit très bien à la gymnastique correctrice. Les lordoses (autre forme de déviation de la colonne vertébrale) par insuffisance musculaire sont les plus fréquentes. Le dos plat est physiologique durant la prime enfance.

Les déviations latérales de l'axe vertébral sont classées sous plusieurs rubriques: les scolioses statiques, dynamiques et pathologiques. Les scolioses statiques sont le fait d'un déséquilibre du bassin par malformation sacro-iliaque ou inégalité de longueur des membres inférieurs, ou par charge asymétrique du tronc par port de lourds fardeaux du même côté ou attitude professionnelle défectueuse, ou encore par des attitudes asymétriques en rapport avec des anomalies de la vue ou de l'ouïe. Les scolioses dynamiques sont consécutives à un déséquilibre musculo-ligamentaire lié à des atteintes primitives des muscles. Les scolioses pathologiques surviennent soit à la suite d'une lésion du rachis, soit à la suite de lésions du thorax.

3. Les affections dermatologiques

Les affections de cette nature ne posent en général pas de trop graves problèmes d'adaptation. Il n'en reste pas moins qu'un examen périodique et méthodique de la peau, du cuir chevelu et des phanères (terme générique des productions épidermiques, tels que poils, ongles, cornes, etc.) revêt une grande importance en pratique médico-scolaire. Cela permet non seulement de fixer tel ou tel traitement, mais de faire œuvre prophylactique et préventive. Les dermatoses sont en effet souvent annonciatrices de fièvre éruptive, d'une maladie infectieuse, d'une tuberculose, d'une grave maladie du sang, d'un diabète, souvent d'une carence vitaminique, d'une insuffisance ou d'une exagération de sécrétion endoctrinienne.

4. Les troubles cardio-vasculaires

Le dépistage précoce en matière d'anomalies cardiaques congénitales a permis, ces dernières années, la réussite de nombreuses interventions chirurgicales assez spectaculaires, dont la presse, la radio et la TV ont abondamment parlé. Ce qui n'était pas concevable, il y a quelques lustres seulement, est devenu monnaie courante du chirurgien spécialisé.

Soulignons que dans le domaine de la cardiologie, les deux principaux problèmes pratiques qui se posent au médecin scolaire sont celui du diagnostic différentiel entre souffles organiques et anorganiques d'une part et, d'autre part, celui du rhumatisme articulaire aigu. Sur le plan scolaire, l'absentéisme du petit cardiaque, dont le traitement s'échelonne entre un an et dix-huit mois, peut être une cause de retard pédagogique et, ce d'autant plus que le psychisme d'un tel enfant reste malgré tout fragile.

(A suivre.)

HUMOUR POLONAIS

Etre ou ne pas être?

Hamlet hésitait, le représentant de l'élite de la société de Varsovie n'a pas d'hésitation: il faut y être, y être à tout prix (cela a été décidé collectivement). Je vois déjà en imagination les mémoires des années soixante — cent mémoires et dans tous un chapitre indispensable: la première varsovienne. (N. d. l. r.: l'auteur pense à la cérémonie inaugurale du Grand-Théâtre.)

Le citoyen qui roule tranquillement en ces journées dans le tramway 14 aux heures de pointe ne sait même pas combien il est heureux — du bonheur modeste d'un homme qui a réussi à ne pas entrer dans un jeu dont la mise est plus grande que la vie, un snobisme monstre, agressif.

Mais nous nous intéressons à d'autres, à ceux qui ont avalé le bacille de la première varsovienne. Qu'importe qu'ils aient été à l'Opéra la dernière fois, il y a des années, et encore par hasard, de mauvais gré, à l'occasion de l'arrivée d'une ennuyeuse tante de province. Qu'importe que Puccini s'associe, en général, à l'idée d'un imperméable en lilion italien. Qu'importe si plus d'une de ces dames qui bataillent (à la place de leur mari mollasse) pour un billet (ne serait-ce que de galerie) a exactement autant de connaissances sur la musique qu'un enfant qui demande à son papa pendant un concert: « Est-ce qu'on pourra aller à la maison lorsque le monsieur aura scié sa boîte ? » !

Les téléphones sont surchargés. Les employés de bureau du Grand-Théâtre, les critiques de musique et les gardiens de vestiaires de plusieurs établissements souvent fréquentés par les solistes de l'Opéra sont hautement cotés à l'heure actuelle. Ils ont eux-mêmes, tout comme les membres de l'orchestre, débranché depuis longtemps leurs téléphones. Les chefs d'orchestre se déplacent en manteaux au col relevé et avec des lunettes de soleil, déguisés en agents de médiocres films d'espionnage. Les caissiers ont, en général, déménagé chez des parents inconscients de la situation. Les enfants des personnes qui ont quelque rapport direct avec la première varsovienne obtiennent les meilleurs filons de compositions, leurs albums gonflent de timbres fantastiques.

Varsovie est devenue la ville la plus musicale du monde. La fièvre de la première s'est emparée des cafés et a provoqué plusieurs tragédies autour des tables de bridge. On dit qu'un play-boy qui n'a pas réussi jusqu'à présent à acquérir de billet sort toujours avec un roi depuis quelques semaines!

La première a tout tué: et la discussion fleuve sur la place du Théâtre et la discussion encore plus vieille sur ce qu'on devait jouer: Stravinsky ou Verdi et peut-être les deux à la fois? Il ne s'agit pas non plus de répertoire, mais de fauteuil pour la première.

La lutte se déroule pour le maillon indispensable dans l'histoire de la vie de « l'homme qui a réussi ». Seul compte celui qui sera présent. Celui qui ne le sera pas perd un tour dans la course à la célébrité, cesse de compter. Comme cela se passe habituellement, les réclamations sont faites courageusement et sont adressées « plus haut »: « Au fait, pourquoi n'y a-t-il pas 5000 places? » — « Vous êtes fou, cher monsieur? Cinq mille? Et pourquoi pas dix mille, s'il vous plaît après vingt ans? »

Le fait qu'on m'ait vu un jour dans la rue avec le directeur du Théâtre Zdzislaw Sliwinski me vaut plusieurs ennemis personnels. Que je ne veuille ou ne puisse obtenir une invitation et même un simple billet à une personne de mes connaissances, à une personne que connaît quelqu'un que je connais, à un compagnon de vacances et à un type dont j'ai fait la connaissance il y a un an à une conférence, me coûte déjà cher. On affirme que je fais partie des roublards qui prennent 500 balles pour un billet. Demain, on dira que j'en prends mille.

Ce qui m'intéresse, moi, pourtant, c'est le surlendemain. Après-demain, nous ne rencontrerons plus la majorité de ces messieurs à l'Opéra. Nous ne les verrons plus jamais non plus plongés dans l'audition des nobles sons de la musique. Cela me rappelle vivement une dame qui, il y a quelques années, enleva de haute lutte un billet pour le mémorable concert de Rubinstein à la Philharmonie. En robe de Paris et brillants de sortie et en talons aiguilles italiens, elle ne cachait pas sa surexcitation pendant l'entracte: « Tant de bruit pour un peu de musique. Je n'aurais pas écouté cela même à la radio... »

Justement, il s'agit d'un peu de musique.

Ludwik Krasucki.

(Traduit par M. Cieszewska. Tiré de l'« Hebdomadaire polonais ».)

La foire aux cancres

Le populaire hebdomadaire «Przekroj» insère des extraits de composition d'élèves polonais. En voici quelques-uns :

Frédéric Chopin était le fils de ses parents.

*

Dans tout l'attirail du pompier, ce sont les rossignols pour ouvrir les logements qui m'ont plu le mieux.

LES AVENTURES DE POPEYE ET POUPA

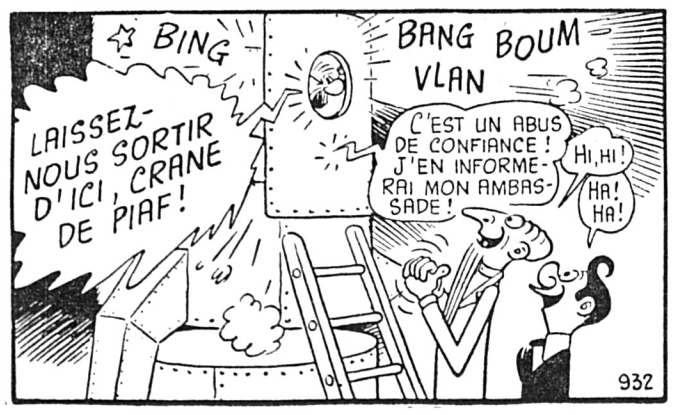

CHRONIQUE JURASSIENNE

Au Conseil général de Saint-Imier

Séance du jeudi 20 janvier, à 20 h. Présidence: M. Boillat (soc.) et Chs Niklès (PAB). Présence: 38 conseillers.

Avant d'entrer dans le vif de l'ordre du jour, notre camarade Weber, mandaté par son groupe, demande de donner suite aux propositions de la Commission des finances et du Conseil municipal et de retirer de l'ordre du jour, au point 7, chap. III, les points a, b et c, relatifs au projet Kropf pour la construction d'une station de compostage, et de reprendre cette affaire dès que les terrains Siegenthaler auront été achetés. Une longue discussion s'ensuit ; puis, mise aux voix, la proposition socialiste de retrait est adoptée par 20 oui contre 18 non.

Constitution du bureau du Conseil général

M. Boillat (soc.), président sortant de charge, remercie tous ceux qui ont collaboré avec lui durant l'année écoulée. Le bureau du Conseil général est ensuite constitué ainsi, pour 1966 :

Présidence : Chs Nicklès (PAB) ; 1er vice-président :: Fr. Lœtscher (soc.) ; 2e vice-président : J.-J. Boillat (lib.) ; secrétaire : Chs Jornod (soc.) ; scrutateurs : O. Leuenberger (soc.) et J. Hurlimann (lib.). Toutes ces nominations sont faites à l'unanimité.

Le nouveau président, en prenant sa place, fait le discours de circonstance, puis le maire Niffeler remercie anciens et nouveaux membres du bureau.

Nominations : a) de deux membres à la Commission des Services techniques ; b) d'un membre à la Commission d'urbanisme

Sont désignés à l'unanimité et sur propositions des fractions : à la Commission des Services techniques : A. Jaquet (soc.) et J. Hurlimann (lib.) ; à la Commission d'urbanisme : Chs Schweingruber (lib.).

Nomination d'une commission d'étude pour la revision du règlement d'administration municipale

A la suite d'une demande formulée dans la séance du 2 décembre 1965, le Conseil municipal propose que ladite commission soit formée de neuf membres, dont sept à nommer par le Conseil général et deux par le Conseil municipal, ce qui est admis par le législatif, qui désigne nos camarades Weber, Receveur, Vollaert, Lœtscher et MM. Grunig, Ackermann et J.-J. Boillat (lib.).

Jardins d'enfants du quartier de Beau-Site ; crédit extraordinaire de 359 120 francs ; préavis au corps électoral

La Commission des jardins d'enfants demande l'ouverture de dits établissements notamment à l'est et à l'ouest de la localité. Un terrain a été acheté à l'hoirie Wild, pour 21 000 fr, en 1960.

Un premier projet avait été trouvé trop coûteux par l'Etat. Il a été revu et soumis une seconde fois. Accepté cette fois par le canton, il obtiendra des subventions de 5 %. Le coût total est de 380 120 fr., terrain compris. La subvention cantonale est de 10 680 fr. ; il existe un fonds spécial se montant à 122 853 fr. 60. Le reste doit être trouvé par emprunt. La subvention cantonale n'étant versée qu'après achèvement des travaux, il y aurait lieu d'emprunter 236 266 fr. 40.

Les représentants des groupes, Bollier (lib.) et Berger (soc.) recommandent le crédit extraordinaire et proposent un préavis favorable au corps électoral. Le Conseil général fait siennes ces propositions à l'exception de deux abstentions.

Achat des terrains Siegenthaler ; crédit de 311 000 fr. et préavis au corps électoral

Ces terrains serviront aussi bien à la construction de la station de compostage des ordures ménagères qu'à celle d'épuration des eaux usées, à l'aire de stockage du compost qu'au chemin d'accès. Il mesure 17 798 m². La valeur actuelle du terrain varie de 30 ct. à 32 ct. de mètre carré, alors que le prix de base pour les terrains de la zone intermédiaire sud-est de Saint-Imier va de 10 à 30 fr. Après démarches, on est arrivé à traiter sur la base de 17 fr. 50 le mètre carré, ce qui représente 311 465 fr., réduits à 311 000 fr.

M. Meyrat, au nom de la fraction libérale et notre camarade Vollaert pour son groupe proposent de procéder à cet achat et de le recommander au corps électoral. Le Conseil général donne son accord par 35 voix.

Rapport sur la construction du collège secondaire « Sous les Crets » et crédit supplémentaire de 200 000 fr.

La Commission de construction du collège secondaire a présenté le décompte définitif relatif à cette construction qui se chiffre par 2 806 264 francs, subventions et retenues déduites. Le corps électoral avait consenti un crédit extraordinaire de 2 160 000 francs. Il reste à couvrir l'excédent de 196 264 fr. 98 arrondi à 200 000 francs demandés par crédit extraordinaire.

Le groupe socialiste demande de supprimer, pour le moment, le montant de 25 000 francs demandé pour décoration artistique. Il pourra être repris quand la commune sera moins appelée à un nombre croissant de dépenses indispensables.

Passée au vote, cette proposition fait 20 voix sur 38. Le crédit extraordinaire à demander sera ainsi réduit à 175 000 francs.

C'est ainsi que le Conseil général adopte le rapport et préavise l'électeur en faveur du crédit extraordinaire supplémentaire qu'il aura à voter.

Crédit extraordinaire de 18 320 francs pour dépenses supplémentaires relatives aux frais d'exploitation du technicum, exercice 1964

Suivant directives données, la contribution communale au Technicum figure au budget par 127 400 francs. Des comptes, il résulte que les dépenses de cet établissement ont été dépassées de 81 700 francs en chiffres ronds dont notre commune doit assurer sa part. Par ailleurs, il restait un solde excédentaire de 2320 francs de l'exercice 1963, ce qui porte la part communale à 18 320 francs.

A titre d'orientation, relevons que le compte de l'Etat pour l'année 1964 indique pour le Technicum cantonal de notre bourg des dépenses de 921 762 fr. 47. Les recettes, sans les subventions communales se sont élevées à 408 927 francs ; la dépense nette atteint 512 835 francs.

Selon l'article 7 de la loi du 2 juin 1957 sur les écoles techniques cantonales, les communes (...) dont les écoles techniques passent à l'Etat prendront à leur charge le tiers des dépenses annuelles d'exploitation qui resteront à couvrir après déduction des recettes et de la subvention fédérale (260 914 francs pour notre Technicum en 1964). Le solde à couvrir étant de 512 835 francs, la subvention municipale devrait être de 170 495 francs. Or le dit article de la loi précitée prévoit que la quote-part communale n'excède pas le 10 % de la valeur simple de la capacité contributive de l'année précédente. Cette dernière est calculée chaque année par l'Office statistique cantonal et celui-ci l'a fixée à 145 720 francs.

Receveur (soc.) et Rollier (lib.) donnent l'accord de leur fraction respective et le Conseil général vote le crédit extraordinaire demandé.

Divers

Iff (lib.) demande que le Conseil municipal s'assure que les subventions fédérales et cantonales pour le projet de 2 134 000 francs relatif à la station de compostage des ordures ménagères s'élèvent bien à 800 000 francs. Les conseillers Ruffieux (soc.), Rollier (lib.), Weber (soc.), réclament l'établissement de lampes dans divers quartiers du bourg. J.-J. Boillat (lib.) demande pourquoi la Commission des jardins d'enfants ne s'est pas réunie en 1965. Notre camarade Weber revient à charge concernant le trottoir à établir à la bifurcation du pont de l'usine à gaz et les Longines. Gianoli (lib.) s'inquiète de l'avancement des tractations pour le dépôt de terre dans le creux de Champ-Meusel. Weber (soc.) demande les comptes définitifs de la station d'épuration des eaux à Cormoret. Quant à Hurlimann (lib.), il aimerait être renseigné s'il est vrai que le prix de l'eau est plus élevé à Mont-Soleil qu'au Sergent.

Bienne

L'aérodrome déplacé

A la suite du développement rapide de la ville de Bienne, l'aérodrome situé dans la plaine de Boujean a dû trouver une place ailleurs. Les membres de la section de Bienne de l'Aéro-Club ont annoncé au cours d'une conférence de presse tenue vendredi à Worben, qu'ils avaient trouvé un terrain au lieu dit « Unterwerdhof » près de Kappelen, entre Bienne et Lyss.

L'aménagement de la future place d'aviation a donné lieu à des études très sérieuses. On a prévu de construire un hangar métallique démontable d'environ mille mètres carrés. La piste sera orientée du nord au sud et sera très accessible. En effet, elle sera située près de l'ancienne route Bienne—Lyss—Berne, non loin de la station d'autobus Bienne—Worben. La piste d'atterrissage aura une longueur de 625 mètres et une largeur de 80 mètres. Les devis se montent à 282 000 francs et, selon toutes prévisions, les charges annuelles seront de 14 000 francs environ. Pour le financement, une « Coopérative de la place d'aviation de Bienne et environs » vient d'être constituée.

Concours de photographie scolaire

Devant le succès remporté l'année passée par le premier concours de photographies des écoles biennoises (le premier prix, une vue de chaises de jardin en hiver, avait paru dans toute la presse suisse), les organisateurs ont décidé de renouveler l'expérience en 1966. Créé par deux maîtres de l'Ecole supérieure de commerce et placé sous le patronage de la Direction des écoles de la ville, le concours s'adresse aux élèves de tous les établissements secondaires, secondaires supérieurs et professionnels (environ 5000 concurrents potentiels). En 1965, le sujet proposé était « jeu » ; cette année, les jeunes Biennois devront s'intéresser à tous les aspects de leur ville, le thème général proposé étant « Bienne ». En marge du coucours, plusieurs manifestations concernant la photographie ont été prévues. C'est ainsi que le directeur de la classe de photographie de l'Ecole des arts et métiers de Zurich a donné une conférence sur la formation de l'image. D'autre part, on envisage d'exposer les œuvres primées à la Galerie des beaux-arts de la commune. Le jury est composé d'une série de grands noms de la photograpie suisse tels que Walter Binder et Serge Suess.

Nouveau cas de fièvre aphteuse

Un cas de fièvre aphteuse s'est déclaré dans la porcherie de M. Werner Liechti, à Busswil.

Les pièces de gros bétail ayant été vaccinées, les 6 porcs ont été de suite conduits aux abattoirs.

Meurtre à Bruegg

Mme Erika Wagner, employée de bureau, divorcée, habitant au Grünweg 6, à Bruegg a été tuée. Son corps a été découvert samedi matin. Le meurtre a dû avoir lieu quelques heures auparavant. Harry Frommherz, né le 6 mai 1930, chauffeur et conducteur de trax, domicilié jusqu'à présent à Safern (BE), est recherché comme suspect. Il était intimement lié avec la victime, qui désirait rompre.

Harry Frommherz a été vu par des personnes privées dans les environs de Bienne dans la nuit de samedi à dimanche à 1 h. 15. Il circulait au volant de son auto Citroën-Ami, immatriculée BE 66 149. A cette occasion, on constata que Frommherz portait à la tête des traces d'égratignures et notamment une blessure à la commissure gauche des lèvres. Il était vêtu d'une veste brune (semblable à une veste d'entraînement) et portait des gants de cuir beige-clair. Il convient de préciser que Frommherz est connu pour être violent.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Nouvel accident mortel entre Boudry et Colombier

Samedi, vers 15 h., M. Eugène Matthey, né en 1901, chauffeur, domicilié à Bevaix, circulait au volant de sa voiture sur la route nationale 5, entre Boudry et Colombier. Dans sa voiture se trouvaient Mme Yvonne Schneider, née en 1908, domiciliée à Auvernier. Arrivé à 100 mètres de la place d'aviation, il entra en collision avec une voiture hollandaise pilotée par Mlle Joanne Stutterheim, née en 1942, étudiante, domiciliée à Laren (Hollande), qui effectuait un dépassement et se trouvait complètement à gauche de la route. Dans cette collision, M. Matthey a été tué sur le coup, tandis que Mme Schneider a été blessée au visage, aux jambes et aux mains. Elle a été hospitalisée.

COUVET

Journée cantonale des Chantiers de l'Eglise

Samedi après midi s'est déroulée à Couvet, en présence des représentants de presque toute les paroisses du canton, la 3e Journée cantonale des chantiers de l'Eglise.

La cérémonie a débuté au temple, sous la présidence du pasteur G. Tissot. M. F. Jeanneret, de La Chaux-de-Fonds, a parlé du travail réalisé par les chanteurs, et le pasteur G. Stauffer des centres paroissiaux. Quant à Me André Brandt, de La Chaux-de-Fonds, il fit le point de la situation du centre du Louverain. On entendit également des rapports sur La Rochelle, le Centre social protestant, et le foyer de Champréveyres.

Puis la journée s'est poursuivie par l'assemblée des délégués et des invités, à la Salle de spectacle. M. F. Spichiger présenta un film remarquable. MM. F. Jeanneret, B. Jeanneret, F. Klopfenstein et S. Bonjour parlèrent tour à tour de la situation générale des chantiers, de l'expérience de Couvet, de l'enquête Farel et des souscriptions auprès des jeunes. Après que le pasteur H. Bauer, de Fontainemelon, eut tiré la conclusion de la discussion générale, le pasteur Ch. Bauer, président du Conseil synodal, félicita les animateurs des Chantiers de l'Eglise et remercia les organisateurs de cette journée.

Sports divers

BOB. — *Un radoucissement brutal de la température a contraint le jury international du championnat d'Europe de bob à deux à annuler les deux dernières manches de la compétition, qui devait se poursuivre sur la piste du Riessersee, à Garmisch-Partenkirchen. Le classement définitif a été établi sur la base des deux premières manches, disputées samedi. Le titre européen a donc été décerné aux Autrichiens Thaler—Koxeder, qui avaient réalisé le meilleur temps à l'issue des deux premières manches avec 2' 36"29. Leurs compatriotes Hofer—Pichler ont obtenu la médaille d'argent, celle de bronze revenant aux Allemands Pensberger—Wurzer.*

Le cœur d'une femme, cela contient son âme et son intelligence.

La Chaux-de-Fonds

TROUSSEAUX !!!
BLANC CLASSIQUE OU MODERNE DE COULEUR
Ed. GERBER & Cie
La Chaux-de-Fonds — Léopold-Robert 40 — Tél. 2 17 92
Vente de blanc
autorisée par la Préfecture, du 24 janvier au 5 février 1966
10 % sur tous vos achats

Si vous ne désirez pas trop dépenser, profitez des
FORMIDABLES
Soldes
comme encore jamais vus
autorisés par la Préfecture du 15 janvier au 3 février
Choix sensationnel!
MEUBLES MÉTROPOLE
SERMET & HURNI
Avenue Léopold-Robert 100
LA CHAUX-DE-FONDS
Téléphone (039) 3 43 65

SANDOZ
PLACE DE LA GARE

La Chaux-de-Fonds

Les Tréteaux d'Arlequin remportent un triomphe au Théâtre Saint-Louis

C'est bien un véritable triomphe que les Tréteaux d'Arlequin ont remporté samedi, « en 5 à 7 » au Théâtre Saint-Louis. La salle était comble et l'enthousiasme des spectateurs était unanime. Et ce n'était que justice ! Fortement rajeunie, la troupe de M. J. Cornu a, en effet, gardé sous l'impulsion de celui-ci non seulement les qualités qui l'ont fait apprécier de tous nos concitoyens, mais elle est devenue, nous a-t-il paru, plus homogène.

Le choix de la pièce était aussi extrêmement heureux. Nous ne savons pas exactement — et nous n'avons pas eu le temps de vérifier — ce qu'il faut rendre à Tchékhov et ce qu'il faut rendre à Gabriel Arout dans la part qu'ils ont prise à la création de « Cet Animal étrange », mais le fait est que leur rencontre est extrêmement fructueuse et que le style de l'auteur russe s'en trouve tout ragaillardi, tout « Jules-Renardisé ». Peut-être cette métamorphose est-elle quelque peu imputable au metteur en scène ? — De toute façon, elle nous semble judicieuse et nous avons goûté avec une joie sans mélange cette suite de tableautins, enlevés sur un rythme rapide, par des acteurs dont il faut louer le soin qu'ils ont mis à tenir leur rôle le plus parfaitement possible ainsi que l'aisance et la diction remarquable de la plupart.

Nous nous en voudrions de ne pas relever également l'harmonie des costumes et l'intelligence qui a présidé à leur conception.

Bref, nous avons été vraiment gâtés et nous ne doutons pas que si la pièce d'Anouilh, que vont jouer dans quelque temps les Tréteaux, est pétrie des mêmes qualités, M. Cornu nous prépare une nouvelle réussite.

B.

N. B. — L'innovation consistant à donner une représentation en fin d'après-midi nous paraît très heureuse. Puisse-t-elle continuer à attirer la foule pour que soient couronnés les efforts inlassables de M. Huguenin d'offrir du bon théâtre au public chaux-de-fonnier.

Etablissements fermés

Le Département cantonal de police a décidé la fermeture du Cercle de la colonie italienne et de la Pension alimentaire italienne qui, malgré plusieurs mises en demeure, ne sont pas en ordre avec la loi. Il s'agit d'une mesure de police qui pourra être rapportée lorsque les comités respectifs de ces deux établissements se décideront à respecter la législation en vigueur.

Exposition de la Jeunesse socialiste

Ce soir, à 20 heures, à la salle 5 de la Maison du Peuple, les jeunes poursuivront le montage de leur exposition. Ceux qui veulent leur donner un coup de main seront les bienvenus.

Communiqués

Conférence du mardi. — Mardi 25 janvier, à l'Amphithéâtre du collège Primaire, M. Robert Porret nous emmènera à travers quelques cités de Belgique. Villes proches des nôtres, mais trop peu connues, alors pourtant qu'elles présentent un intérêt extraordinaire, sur le plan artistique et sur celui des idées, du commerce, des échanges de tout genre. Chacune d'elles a un caractère particulier, qui s'imprègne également dans la forte personnalité de ses habitants. Et l'on reste frappé par tous les éléments qui différencient les unes des autres: Bruxelles, capitale de la Belgique, siège du gouvernement, résidence du roi, chef-lieu du Brabant; Bruges, ancienne cité toute-puissante, devenue petite ville au calme étrange et nostalgique, ceinturée par 17 km. de canaux; Anvers, l'un des premiers ports du monde; Liège et Charleroi, toute deux villes de charbonnages, mais ne se ressemblant pourtant aucunement. C'est donc à un véritable voyage de découverte que les Chaux-de-Fonniers sont conviés à cette occasion.

Mardi 25 janvier, à 20 h. 30, au Théâtre de La Chaux-de-Fonds: « La Guerre civile », d'Henry de Montherlant, a obtenu la première place au palmarès de la critique dramatique 1965. Cette distinction est la plus importante accordée en France pour une œuvre de théâtre. Le vote émis ainsi par l'ensemble des critiques prouve à quel point cette création a marqué profondément la saison parisienne. Les Galas Karsenty-Herbert présenteront «La Guerre civile» dans la mise en scène originale établie par Pierre Dux et les décors de la création conçus pour le Théâtre de l'Œuvre par Georges Wakhévitch.

C'est le grand comédien Fernand Ledoux — qui vient d'obtenir un triomphe personnel dans le « Repos du 7e Jour », de Paul Claudel, en ce même Théâtre de l'Œuvre, au mois de septembre dernier — qui intreprétera le rôle de Pompée, quittant ainsi en plein succès la pièce de Paul Claudel pour servir celle de Montherlant. Jacques Dacqmine sera Caton, après avoir résussi de son côté une magnifique interprétation du rôle d'Antoine dans la pièce de Shakespeare, «Antoine et Cléopâtre». Ces deux merveilleux comédiens seront entourés par des acteurs connus et appréciés du public et formeront un ensemble très exceptionnel, puisque les Galas Karsenty-Herbert ont engagé: Georges Didier, Jacques Dannoville, Roger Weber, Jean-José Fleury, Daniel Le Roy, Bernard Genty et Olivier Descamps. Sous la baguette magique de Pierre Dux, la «Guerre civile» repart pour une nouvelle carrière brillante, sous l'égide des Galas Karsenty-Herbert, qui une fois de plus font œuvre culturelle. Un spectacle à ne pas manquer. Location ouverte.

Les pays en voie de développement et l'exemple d'Israël. — Le problème de la lutte contre la faim et la misère dans les deux tiers du monde, l'appauvrissement effrayant que l'on y constate, par conséquent la nécessité d'organiser l'administration, l'agriculture et l'industrie de ces pays, est le problème No 1 de notre temps. Le sort du monde dépend de la solution qui y sera donnée. Or, le « miracle d'Israël», pays désertique et qui redevient rapidement une oasis prospère et verdoyante, est précisément l'exemple type à donner aux pays du tiers monde. Le Dr Eliezer Yapou, brillant journaliste, puis diplomate, né lui-même en Israël et qui a vécu toute l'histoire de ce pays avant et après sa constitution en Etat indépendant, connaisseur approfondi de l'Afrique, est l'un des maîtres de la question, dont il parlera mercredi 26 janvier, à 20 h. précises, à l'Aula du Gymnase de La Chaux-de-Fonds, sous les auspices de Suisse-Israël.

CARNET DU JOUR

Cinémas

RITZ: 20.30, «Mary Poppins».
PALACE: 20.30, «La Chute de la Maison Usher» et «Tentations».
SCALA: 20.30, «Première Victoire».
EDEN: 20.30, «Nick Carter contre le Trèfle rouge».
CORSO: 20.30, «Lord Jim».
PLAZA: 20.30 «Ces Merveilleux Fous volants dans leurs Drôles de Machines»
REX: 20.30, «Die Liebe ist ein Seltsames Spiel».

Pharmacie d'office

Pharmacie Carlevaro, av. Léopold-Robert 81.

Un pas en avant dans le domaine des assurances sociales

Une foule nombreuses avait répondu, samedi après midi, dans la salle du bas de l'Ancien-Stand, à l'invitation lancée par le Parti socialiste à une conférence d'information sur le nouveau système d'aide complémentaire AVS et AI.

On avait fait appel, pour cette séance, à deux spécialistes en la matière : André Sandoz, président de la ville, qui contribua en tant que député au Conseil national et au Grand Conseil neuchâtelois, à élaborer ces nouvelles dispositions, et Maurice Chédel, directeur de l'Office du travail, qui en connaît tous les problèmes d'application pratique.

Présidée avec compétence par notre ami Marc Kernen, cette enrichissante séance nous permit d'entendre un brillant exposé historique de la situation présenté par André Sandoz, tandis que M. Chédel s'attachait avec clarté et concision à préciser les avantages pratiques des nouvelles dispositions.

Sans entrer dans les détails, nous donnons ci-dessous les principaux aspects de cette nouvelle loi, qui marque un pas important dans le domaine des assurances sociales.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur les prestations complémentaires AVS et AI, le canton de Neuchâtel, bien que se trouvant encore en avance par rapport aux normes fédérales relevées, a décidé d'adapter sa législation à ces nouvelles normes. Il l'a fait au moyen de deux lois : la loi sur les prestations complémentaires AVS et AI et la loi sur l'aide complémentaire, qui furent adoptées par le peuple, on s'en souvient, à une écrasante majorité. Ces deux lois et les améliorations notables qui en découlent sont entrées en vigueur le 1er janvier 1966. Précisons que leur application à chaque cas, et le fait qu'elles entraînent l'apparition 500 à 1000 nouveaux bénéficiaires, exigera quelques mois, que par conséquent des mesures provisoires ont été prises, et que les nouvelles dispositions auront effet rétroactif au 1er janvier.

Mais quelles sont ces améliorations ? Le principal résultat à noter est que le nouveau système relève de façon sensible le minimum vital des bénéficiaires AVS et AI. Celui-ci (sur le plan cantonal donc) subit une augmentation de 35 fr. pour une personne seule et de 50 fr. pour un couple, passant respectivement de 275 à 310 francs par mois et de 440 à 490 fr. par mois. D'autre part, ce minimum vital sera encore augmenté par la nouvelle manière de calculer le revenu déterminant pour l'obtention de l'aide complémentaire.

En effet, des déductions appréciables seront possibles sur le revenu, sur la fortune, sur le loyer, sur les primes d'assurance et sur les frais médicaux, permettant ainsi aux assurés de consacrer l'augmentation de leur rente à leur propre entretien.

Les orateurs ne manquèrent pas de souligner le beau progrès social que marque dans le canton l'introduction de ces améliorations, qui permettront à une classe souvent défavorisée de la population de vivre un peu plus décemment.

M. K.

Samedi soir, à la grande salle de l'Ancien-Stand

Le ballet ukrainien La Strouka a triomphé au bal du TCS

Que dire de cet ensemble, sinon qu'il est vraiment merveilleux ! Les applaudissements d'une salle comble l'ont prouvé à plus d'une reprise. La vie, la gaîté, la souplesse et la précision sont les atouts de cette troupe formée de dix danseuses et danseurs ainsi que de trois musiciens dont le joueur de balalaïka nous fit entendre en solo quelques mélodies typiquement ukrainiennes, avec sûreté et maîtrise.

Toutes ces qualités n'enlèvent rien aux autres numéros de cette charmante veillée qui avait été préparée en l'honneur de la soirée-bal du Touring-Club suisse, section du Jura neuchâtelois, par son toujours dévoué président, Me Alfred Aubert, entouré de son très compétent secrétaire, M. Frasse, et de nombreux membres du comité, tous dévoués, mais que nous ne nommerons pas afin de ne pas faire d'oublis.

Nous tenons à préciser que la salle avait été magnifiquement décorée et égayée de fleurs, de prospectus et d'affiches offerts par la ville de Nice, qui était représentée à cette soirée par M. Roger Haefeli, délégué officiel en Suisse. Les dames ne furent pas oubliées, puisque chacune reçut une magnifique boutonnière aux couleurs vives et chaudes de la Riviéra.

Au cours de la soirée, nous eûmes le plaisir d'entendre le présentateur André Ben qui sut nous divertir avec son numéro de ventriloque et ses bonnes histoires. Quant à Claude Selva, il enthousiasma le public par ses imitations d'une extrême justesse, que ce soit dans les discours du Grand Charles, les parodies de Darry Cowl, Fernandel, Michel Simon, ou les pseudo reportages sportifs de Squibbs et de Lélio Rigassi.

Tout ces artistes sont à féliciter pour l'ambiance qu'ils surent apporter à cette splendide soirée qui avait été supprimée pour des raisons financières depuis quelques années. Elle reviendra peut-être l'année prochaine en remplacement de la grande torrée ; mais, pour notre compte, nous espérons que les deux manifestations seront traditionnelles du fait qu'elles sont différentes et qu'elles se complètent.

En intermède, un buffet froid fut servi à près de 400 personnes, dans une organisation parfaite, puis l'Orchestre René Dessibourg entraîna jeunes et moins jeunes dans un bal enthousiasmant jusqu'au petit jour. Remarquons que les danses avaient déjà entrecoupé la première partie du spectacle et qu'elles contribuèrent à réchauffer l'atmosphère de cette soirée qui marque à nouveau la très grande activité de la section Jura neuchâtelois du TCS.

Parmi les invités, nous avons remarqué Gérald Petithuguenin, cons. com. de La Chaux-de-Fonds ; Henri Eisenring, cons. com. du Locle ; le major Rusbach de la police cantonale; le cap. Marendaz de la police locale ; M. Ambuhl, prof. au Technicum et animateur de la section junior du TCS ; M. Daum des trolleybus et du CMN.

Félicitons encore tous les dévoués organisateurs, et peut-être à l'année prochaine pour une nouvelle soirée.

mb.

LIQUEURS MARTIGNY Morand

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

La pluie et la neige à l'assaut de nos routes

Hier, en début de soirée, M. Carlos Grosjean, conseiller d'Etat, chef du Département des travaux publics, nous a très aimablement communiqué les renseignements suivants :

Durant tout le week-end, la gendarmerie cantonale a été mobilisée pour prendre des mesures d'urgence, afin d'arrêter ou de détourner la circulation rendue impossible ou dangereuse par l'abondance de la pluie et les chutes de neige particulièrement lourde.

Sur la route nationale 5

A Boudry, l'eau a formé un véritable lac derrière le talus bordant la route du côté sud. Sous la poussée le talus s'est dégradé et s'est éboulé sur la chaussée. La circulation a été détournée par le centre du village et des travaux de déblaiement ont été immédiatement entrepris. Comme il était à craindre que le talus ne cède sur un nouveau secteur, la route est restée cancellée.

Entre Cornaux et Cressier, la route a été complètement inondée et, là aussi, la circulation a été détournée par Saint-Blaise—Thielle et Le Landeron. La cause de cette inondation semble être due au fait que le nouveau talus de la ligne des CFF n'a pas encore reçu les canalisations dont il doit être doté. On s'occupe donc activement de pomper cette eau pour la rejeter de l'autre côté des voies.

A Vaumarcus, ce sont des glaçons qui ont envahi la chaussée. La circulation a été arrêtée momentanément, puis rétablie et réglée sur un seul côté de la route.

A la Vue-des-Alpes

La neige, très lourde, qui ne cessait de tomber, a également nécessité un arrêt momentané du trafic, suivi d'une reprise réglementée.

* * *

Nous félicitons et remercions tous ceux — gendarmes et ouvriers en particulier — qui ont travaillé dans des conditions que le temps avait rendues particulièrement pénibles.

Le Locle

Plusieurs inondations

Les fortes pluies et la fonte des neiges ont provoqué samedi et dimanche plusieurs inondations dans les immeubles du Locle, causant quelques dégâts. Les premiers secours sont intervenus notamment à la rue de l'Avenir, aux numéros 6 et 11, et au numéro 12 de la rue des Billodes.

Collision

A l'intersection des rues de France et Jehan-Droz, samedi, une voiture n'a pas respecté un « stop » et est entrée en collision avec un autre véhicule. Dégâts matériels.

Encore la fièvre aphteuse

Un nouveau foyer s'est déclaré dans une ferme de la Combe-Girard où deux veaux ont été atteint par l'épizootie.

Mémento loclois

CINÉMA LUX: «Graines de Violence».
Mardi dès 14.00: séance de la Diligente, au Cercle ouvrier.
PHARMACIE D'OFFICE: Pharmacie Béguin. (dès 21.00, le No 11 renseignera).

CHRONIQUE JURASSIENNE

RENAN

Ski scolaire

Les deux clubs de ski de notre village ont réuni leurs membres le 20 janvier, afin de mettre au point les journées sportives annuelles. Sous la très compétente présidence de M. J.-P. Schneider, ont été fixés les détails des manifestations suivantes destinées aux élèves de nos classes primaires et des élèves secondaires de Renan fréquentant les classes de Saint-Imier et de La Chaux-de-Fonds.

Cours de ski de trois fois deux heures, actuellement presque terminés. Début février, journée de ski aux Bugnenets, entièrement gratuite grâce au dévouement des automobilistes du village et de douze instructeurs bénévoles.

Mi-février, concours scolaire de slalom et fond, concours doté d'un pavillon de prix somptueux que nous devons au travail de M. P. Kernen et de son comité des dons ainsi qu'à la générosité proverbiale de notre population.

Dans la même séance a été adopté le principe de marquer le 25e concours, en 1969, par un camp de 6 jours à La Lenk pour tous nos écoliers.

Un merci chaleureux aux deux clubs de ski et à toute l'équipe de bonne volonté qui œuvrent ainsi pour la santé et la joie de notre jeunesse.

B.

TRAMELAN

Inondation

A la rue de Courtelary, le premier étage, le plain-pied et la cave d'un immeuble, ainsi qu'un magasin, ont été inondés à la suite de l'explosion, sous l'effet du gel, d'une conduite d'eau. Les dégâts sont importants.

DELÉMONT

Ecoles primaires, inscription des élèves de 1re année. — Les parents sont rendus attentifs à l'annonce paraissant dans le présent numéro et fixant au lundi 24 janvier 1966, à 14 h. 15, à la Halle de gymnastique, l'inscription des enfants entrant à l'école au printemps 1966. — La Commission d'école.

BILLARD. — *Le championnat suisse au cadre 47/2, disputé à Zurich, a réuni une concurrence relevée en raison de son importance. En effet, les deux premiers étaient qualifiés pour le championnat d'Europe qui aura lieu à Berne du 12 au 15 mai. Voici le classement final: 1. Guyot (Neuchâtel), 12 points, 61 reprises, 359 de plus haute série; 2. Burgener (Genève), 6, 106, 196; 3. Corti (Locarno), 6; 4. Raval (Neuchâtel), 0.*

Que celui qui veut mouvoir le monde sache d'abord se mouvoir lui-même.
Socrate

RECONVILIER

Le pasteur Gigon à nouveau condamné

Le pasteur Gigon, de Reconvilier, a été condamné par le Tribunal de Moutier à une peine de six jours de prison sans sursis, pour avoir refusé de payer sa taxte militaire. Pour le même motif, le pasteur avait déjà été condamné, en 1963, à cinq jours de prison avec sursis. Il devra ainsi purger maintenant une peine de onze jours de prison. Rappelons que ce pasteur avait déjà purgé une peine d'un mois d'emprisonnement l'année dernière, pour refus d'accomplir son cours de répétition.

SONCEBOZ

Collision en chaîne

Six voitures sont entrées en collision, dans la nuit de samedi à dimanche, dans les gorges du Taubenloch. La collision a fait deux blessés, MM. A. Pécaut, mécanicien, de La Neuveville, et W. Jeannin, de Court, qui ont été hospitalisés. Quatre des véhicules ont été fortement endommagés et les dégâts s'élèvent à 10 000 francs.

PÉRY

Dérapage: deux blessés

Deux habitants de la localité ont été blessés à Péry au cours de la nuit de samedi à dimanche. M. F. Slamanig, ressortissant autrichien, qui rentrait en voiture en compagnie de Mlle S. Siegenthaler, a dérapé sur le verglas et s'est jeté contre la façade d'un immeuble. Les deux occupants de la voiture ont été hospitalisés. Les dégâts sont assez élevés.

MOUTIER

Du lait sur la chaussée

Deux cent cinquante litres de lait ont été répandus sur la chaussée, à la rue du Stand, la jeep qui les transportait ayant dérapé sur le verglas.

Un voleur d'autos identifié

Il y a trois semaines, une voiture avait été volée à la rue de Soleure, à Moutier, puis retrouvée endommagée près de la gare aux marchandises de Moutier également. Le voleur vient d'être identifié. Il s'agit du nommé François Mérillat, âgé d'une vingtaine d'années, récidiviste, de Moutier, qui actuellement purge une peine pour un délit analogue dans les prisons de Delémont.

Genève: importante session de la Cour d'assises

L'agression de Vésenaz contre une épicière
Une affaire de 1700 avortements
Tentative de meurtre contre un policier

La Cour d'assises de Genève est réunie depuis ce matin pour la première session de l'année. Trois graves affaires, fort différentes les unes des autres, sont inscrites au rôle.

La première est une agression qui remonte au mois d'avril 1965 : un nommé Alfred R. est accusé d'avoir sauvagement frappé une épicière de Vésenaz avec une bouteille alors qu'elle avait le dos tourné. Elle fut grièvement blessée à la tête et subit une forte commotion cérébrale. On reproche encore à R. deux cambriolages commis également dans la région de Vésenaz. La défense de l'inculpé sera assurée par Me Alain Farina, alors que le siège du Ministère public sera occupé par M. J.-Ch. Kempf, substitut, les débats étant présidés par M. William Lenoir, président de la Cour de justice.

La deuxième affaire, qui occupera la Cour et le jury au moins pendant deux jours, concerne le docteur de S., inculpé de quelque 1700 avortements, dont un entraîna la mort de la patiente, une habitante de Vevey. Après avoir été détenu en prison préventive pendant un peu plus d'une année, le docteur de S. obtint, de la Chambre d'accusation, sa mise en liberté provisoire sous une caution de 30 000 fr. Depuis lors l'inculpé est devenu médecin dans un hôpital d'une république africaine, il en est même le directeur médical. Alors que certains pensaient que cet inculpé ne se présenterait pas devant la juridiction de jugement, le docteur de S. est arrivé ces derniers temps à Genève et il se présentera à l'heure fixée devant ses juges. Il sera assisté de deux avocats, Mes Alain Farina et Dominique Poncet, alors que M. André Schmidt soutiendra l'accusation, M. Lenoir présidera les débats comme pour la première affaire.

Enfin, le jury aura à s'occuper du cas du nommé Jean-Pierre S. qui, s'étant évadé de Bochuz, tira sur le gendarme qui contrôlait son identité dans les environs de Choully : l'agent fut grièvement blessé. L'inculpé a également commis d'autres agressions dans le Mandement : sous la menace de son revolver, il avait contraint une épicière, puis une boulangère, à lui remettre le contenu de leur caisse. Pour ces faits, S. fut condamné, le 3 mars 1965, à quinze années de réclusion. Mais cet arrêt fut cassé, l'un des membres du jury, en l'occurence une jurée, n'avait pas les 25 ans révolus requis pour faire partie du jury.

Le procès va donc recommencer avec un autre jury et un autre président qui sera M. Henri Werner, vice-président de la Cour de justice : l'accusé sera défendu par Me Maurice Schneeberger et le procureur général, M. Jean Eger, occupera le siège du Ministère public.

Victoire socialiste du Grand-Saconnex

J. Fioramonti élu

Les électeurs et électrices de la commune du Grand-Saconnex étaient appelés aux urnes ce dernier week-end pour élire le successeur de Walter Stampfli, socialiste, élu juge de paix. Trois candidats étaient en présence, soit notre ami Jean Fioramonti, M. Rey (radical), et M. Ferrand (vigilant). Il y a eu une participation de 38 % et 790 citoyens et citoyennes sont allés voter. Le résultat est extrêmement serré, Jean Fioramonti ayant été élu par 312 voix contre 304 à M. Rey qui était soutenu par les trois partis bourgeois (chrétien-social, libéral et radical) et 158 voix à M. Ferrand.

Il doit être précisé qu'en 1963, lors des élections municipales, le candidat socialiste Walter Stampfli avait obtenu 325 voix, sur 871 électeurs, ce qui représentait du 37,4 % alors que Jean Fioramonti atteint un résultat égal à 39,5 % des électeurs. Nos sincères félicitations à l'heureux élu ainsi qu'à la section socialiste du Grand-Saconnex qui a œuvré avec intelligence tout au long de cette campagne électorale.

Cambriolage

Un cambriolage a été commis dans une villa de Cologny, en l'absence des propriétaires. Les voleurs ont fouillé toutes les pièces et emporté un coffret, dont on ignore encore le contenu, ainsi que plusieurs bijoux valant quelques milliers de francs.

Incendie criminel

Vers minuit, un violent feu de cave a éclaté à la rue Charles-Giron, aux Charmilles. Le service du feu demanda du renfort et fut rapidement maître de la situation.

L'enquête de la sûreté a établi d'une manière indiscutable qu'il s'agit d'un incendie criminel. Une porte donnant sur une cour a été forcée et le feu fut mis à un papier d'emballage placé par un locataire contre la paroi à claire-voie d'une cave.

On précise encore au sujet de cet incendie que le début de ce sinistre a été découvert par le fils du concierge qui a vu des flammes et eut la présence d'esprit d'alerter immédiatement le locataire du rez-de-chaussée, ce qui a permis de sauver trois enfants, âgés de 2 ans et demi à 9 ans, qui se trouvaient dans une pièce déjà envahie par la fumée.

DANS LE CANTON DE SOLEURE

Dérapage meurtrier

Une voiture circulait sur la route cantonale de Selzach à Granges. Elle croisait une colonne de véhicules, dont la dernière voiture dérapa soudain. Celle-ci se jeta sur la première automobile. Sous la violence du choc, ce premier véhicule fut totalement détruit, et on retrouva sa partie avant à 80 mètres de là. Son occupant, M. Franz Buehlmann, âgé de 24 ans, de Bettlach, fut tué sur le coup. Le conducteur et le passager de l'autre voiture furent blessés.

Les dégâts atteignent 15 000 à 20 000 francs.

Un gros incendie près d'Olten

Un violent incendie a éclaté samedi soir au restaurant et à la maison de cure des bains de Lostorf près d'Olten, causant des dégâts pour plus d'un million de francs. Le personnel et le tenancier remarquèrent qu'une fumée épaisse s'échappait de la cuisine alors qu'ils s'apprêtaient à préparer le repas du soir. Les pompiers de Lostorf furent alertés. Entre-temps, il fut établi que les locaux des caves où se trouvaient le chauffage à mazout et plus d'une douzaine de fûts de mazout, étaient remplis d'une fumée épaisse. Les pompiers d'Olten, dotés d'un équipement spécial, furent à leur tour alertés. Néanmoins, il ne fut pas possible de parvenir jusqu'au foyer de l'incendie dans la cave.

Soudain, le feu, qui couvait encore, se déclara ouvertement et le restaurant et la maison de cure ne furent plus qu'une mer de flammes. Seul, un quart à peine de l'édifice, partagé par un mur mitoyen, put être en partie sauvé. Le restaurant et la maison de cure avaient été rénovés au cours des dernières années.

L'enquête a établi que l'incendie serait dû à la négligence. Lors d'une tournée de surveillance dans le local de chauffage par un employé, celui-ci laissa tomber sa cigarette allumée, boutant ainsi le feu à l'esprit-de-vin et à l'huile de chauffage qui coulaient. L'employé ne put plus éteindre le feu qui se propagea très rapidement. Quinze fûts de mazout pleins contenant chacun 200 litres se trouvaient dans le local de chauffage.

Mésaventure de deux skieurs

Deux skieurs français, Mme et M. Robert Narodetzky, médecin, de Paris, portés disparus depuis samedi matin, sont sains et saufs. Ils sont arrivés dimanche soir dans un hameau au-dessus de Sion après avoir erré dans la montagne durant deux jours. Une colonne de secours conduite par le guide Charles Troillet était partie sur place pour tenter de retrouver les traces des deux égarés et l'inquiétude était à son comble dimanche à Montana-Crans.

Les deux Parisiens avaient quitté un instant leur piste et s'étaient retrouvés dans les gorges de la Lienne où ils passèrent la nuit sous un rocher.

Nyon: une certaine justice...

Vendredi 21 janvier, à 11 h. 30, au Château de Nyon, le jeune Reynaldo Masini, 19 ans, apprenti mécanicien, animateur de la Maison des Jeunes de la Pontaise, à Lausanne, devait être jugé par le Tribunal militaire de la division 1 pour refus de servir. Je dis: « devait être jugé à 11 h. 30 », car, malgré la présence de 30 à 40 sympathisants, ce n'est qu'à 12 h. 45 que le procès débuta. « Question de détail », me direz-vous. « Précision militaire pour les autres, répondrai-je, car 1 h. 15 de retard à l'école de recrues, cela mène tout droit aux arrêts. »

La triste comédie se déroula comme chaque fois qu'un objecteur de conscience passe en jugement. Nous assistâmes au déroulement du procès, sans surprise, sans possibilité de changement. A la lecture des pièces du dossier succéda l'accusation, puis le plaidoyer. L'avocat de la défense était Raymond Bertholet, conseiller national, de Genève, qui sut faire ressortir l'injustice de ce procès et la grandeur de la cause des objecteurs de conscience. Mais le Code militaire condamne le refus de service armé sans laisser d'autre alternative. Et Raymond Bertholet a bien su demander, en citant les interventions des conseillers nationaux, que le tribunal condamne Reynaldo Masini au minimum, en attendant qu'un statut des objecteurs de conscience soit mis sur pied et lui permette ainsi de sercir utilement notre pays.

Après délibération, le tribunal condamna Reynaldo Masini à 4 mois d'emprisonnement, en tenant compte des motifs religieux invoqués par l'accusé.

Il me semble que 3 mois de prison sont bien dus à l'objection de conscience elle-même et que le quatrième mois est fait pour punir Reynaldo Masini d'avoir du caractère, d'être un peu têtu et de ne pas mâcher ses mots. Car, lorsque le juge d'instruction lui demanda de se prêter à un examen psychiatrique (examen dont les questions sont particulièrement odieuses), Reynaldo Masini lui répondit qu'il était d'accord, à condition que ses juges en fassent autant (question de justice).

A mon humble avis, ce procès, et surtout le jugement, sans parler de la différence inadmissible que l'on fait entre les objecteurs de conscience pour motifs religieux et les autres, est l'expression parfaite d'une justice militaire sans âme et sans cœur, et même sans psychologie, car, dans l'intérêt de l'armée elle-même, il ne peut être bon de condamner un si jeune homme, à peine sorti de l'adolescence, à une peine ferme de 4 mois de prison qui, loin de le faire revenir sur une décision prise dans un élan de son cœur, ne peut que le buter et faire de lui un être aigri.

Manque de psychologie, messieurs les juges; en décidant de repousser ce procès d'une année, vous auriez donné à Reynaldo Masini le temps de mûrir un peu. Et soit il revenait sur sa décision, soit il gardait sa détermination, mais en homme et non pas en garçon de 19 ans.

La justice civile fait juger les mineurs par des tribunaux appropriés, qui peuvent tenir compte de la jeunesse des délinquants et ainsi éviter d'émettre un jugement sans égard ni distinction.

Pour terminer, je voudrais dire la honte que j'ai ressentie pour notre armée, honte de voir ses officiers, imbus de leur rôle et de leur pouvoir, condamner sans appel, en lui reconnaissant des mobiles honorables, un si jeune homme à une peine de prison de cette importance.

Jusqu'à quand cette certaine justice?

Jean-Pierre BOSSY.

Réd. : — Ce texte choquera peut-être certains de nos lecteurs en raison de sa violence, mais nous avons pensé qu'il ne convenait pas d'édulcorer les sentiments d'indignation d'un jeune à l'égard de ce qu'il ressent être une injustice profonde envers un autre jeune.

Prochaine session du Grand Conseil bernois

C'est le 31 janvier que s'ouvrira la session dite de février, du Grand Conseil bernois. A l'ordre du jour figurent notamment trois projets de lois en seconde délibération, soit une loi sur la formation du corps enseignant, une sur la projection de films et une sur les prestations complémentaires AVS, alors que les députés s'occuperont également d'une initiative visant à la consultation du peuple en cas de vente de droits de participation à des chemins de fer et autres entreprises de transport. Quant aux décrets, ils sont au nombre de huit ; remarquons en particulier celui concernant l'organisation du Conseil exécutif. La Commission parlementaire propose de porter à 14 le nombre des directions du Conseil exécutif, à savoir : économie publique ; hygiène publique ; justice, police ; affaires militaires ; cultes ; finances et domaines ; instruction publique ; travaux publics ; transports, énergie et économie hydraulique ; forêts ; agriculture ; œuvres sociales affaires communales.

A cela s'ajoutent les interventions parlementaires qui sont au nombre de 59 alors que le Grand Conseil votera également diverses subventions. De celles concernant le Jura, relevons entre autres une subvention de 389 520 francs pour l'alimentation en eau et la construction de chemins à la Montagne-du-Droit, commune de Tramelan ; un crédit de 950 000 fr. en vue de l'assainissement et de la réorganisation du domaine du Château de Porrentruy, alors que le Syndicat des communes de Bévilard-Malleray, Sorvilier et Pontenet touchera un subside de 65 650 fr. en faveur d'installations d'épuration des eaux usées. Quant à l'Administration forestière de l'Etat de Berne, elle demande un crédit de 94 000 fr. pour la construction d'un chemin forestier à Tariche, près de Saint-Ursanne. Relevons également une demande de crédit d'un montant d'un million, destiné à l'acquisition de matériel de pansements en cas de guerre. Figurent encore à l'ordre du jour de cette session les naturalisations et recours en grâce, ainsi qu'une revision partielle du règlement du Grand Conseil et l'élection d'une commission d'estimation sur l'expropriation.

La vente du BLS

Le Grand Conseil s'occupera également au cours de cette prochaine session, de la reprise du groupe BLS par la Confédération. La presse a déjà largement commenté cette importante transaction qui, si elle se réalise, apporterait une somme de 72 914 838 fr. au canton de Berne en vertu des contrats de reprise et en restitution de ses prêts et de son capital-actions qui sera versé au compte de fortune de l'Etat.

Dans certains milieux on est plutôt sceptique et des craintes sont émises en ce qui concerne le dédoublement de la voie sur le tronçon Moutier—Longeau ; toutefois, dans le message adressé aux députés figure, au point 4 de la lettre du 28 décembre 1965 du Conseil fédéral au Conseil exécutif, le texte suivant : « Le Conseil fédéral veillera à ce que la ligne du Lötschberg, y compris la gare de Brigue et les voies d'accès à travers le Jura, soit aménagée et exploitée en fonction des besoins du trafic général. Il continuera de s'employer à accroître le rendement des installations ferroviaires de Domodossola. » C'est sans doute sur la base de ces garanties que la Commission d'économie publique, qui s'est réunie mercredi dernier, a à l'unanimité de ses membres ratifié les propositions du Conseil exécutif ; aussi est-il prévisible qu'une forte majorité du Grand Conseil fera siennes les propositions de l'exécutif.

Charles Wisard.

Vers une meilleure collaboration entre les universités romandes?

Une réunion des recteurs des Universités de Fribourg, Genève, Lausanne et Neuchâtel a eu lieu à Lausanne, sous la présidence du professeur J. Delacrétaz, recteur de l'Université de Lausanne. Toute la séance a été consacrée à l'examen des moyens propres à rendre plus étroite la collaboration interuniversitaire.

Les recteurs ont constaté que les universités étaient acquises à l'idée de la collaboration et qu'elles avaient la volonté de coordonner leurs efforts et de coopérer pour que l'enseignement supérieur et la recherche, en Suisse et plus particulièrement en Suisse romande, reçoivent une impulsion nouvelle.

Après un très large échange de vues, les recteurs des universités romandes sont arrivés aux conclusions principales suivantes :

- **Les efforts de coordination et de coopération interuniversitaire doivent porter tout d'abord sur l'organisation des études postérieures à l'obtention du premier grade ou diplôme, ainsi que sur la recherche.**
- **Au stade antérieur au premier grade ou diplôme, la collaboration doit s'étendre aux enseignements très spécialisés (professeurs et équipements communs à deux ou plusieurs universités).**
- **Il paraîtrait souhaitable que les universités procèdent à des consultations fréquentes au niveau des facultés et des instituts, comme au niveau des rectorats, et qu'elles se communiquent toutes les informations sur leurs projets de développement (création d'enseignements ou d'instituts nouveaux, par exemple).**

Enfin, les recteurs ont été unanimes à penser que les fonds de l'aide fédérale doivent, en majeure partie, être affectés aux constructions et équipements universitaires.

DANS LE CANTON DE VAUD

Aigle : condamnation d'un faux journaliste

Le Tribunal de police correctionnel du district d'Aigle a condamné à 4 mois de prison, sans sursis, moins 106 jours de préventive, à 5 ans d'expulsion du territoire suisse et aux dépens un ressortissant belge. Celui-ci s'était fait passer pour le correspondant de journaux bruxellois, et avait confié, à deux guides vaudois, la mission de retrouver de prétendus documents secrets qui auraient été lâchés par un avion au-dessus du massif des Diablerets. Le faux journaliste, arrêté à La Chaux-de-Fonds en automne 1965, devra verser aux guides 1000 et 600 francs.

Lausanne: explosion

Une explosion s'est produite au deuxième étage d'un immeuble locatif de la l'avenue de la Dôle, détruisant deux appartements et perçant le toit.

L'une des locataires, âgée de plus de 80 ans, a dû être transportée à l'Hôpital cantonal avec des brûlures. Cette locataire, ayant oublié de fermer son robinet de gaz, provoqua une explosion lorsqu'elle voulut ouvrir la porte de son frigorifique.

DANS LE CANTON DE FRIBOURG

J. Riesen candidat définitif

Le Parti socialiste fribourgeois a définitivement désigné Jean Riesen, secrétaire central du Parti socialiste suisse, comme candidat au Conseil d'Etat. Il a en outre voté une résolution protestant contre les retards apportés à l'élaboration de la nouvelle loi fribourgeoise sur l'exercice des droits politiques. Cette résolution est ainsi rédigée :

« Réuni en congrès extraordinaire le 22 janvier 1966 à Fribourg, le PSF s'étonne et s'inquiète de la lenteur des travaux de la commission parlementaire chargée de mettre sur pied la nouvelle loi sur l'exercice des droits politiques et constituées le 20 novembre 1958. Il proteste contre le fait que cette loi, en gestation depuis plus de sept ans, ne semble pas devoir être prête pour les élections générales au Grand Conseil et au Conseil d'Etat de décembre 1966. Il proclame avec force sa volonté de voir le peuple fribourgeois jouir en peuple adulte du libre exercice des droits démocratiques. »

DANS LE CANTON DE BALE

Au sujet du suffrage féminin

Le Conseil d'Etat du demi-canton de Bâle-Ville a terminé son rapport sur l'initiative demandant que les hommes et les femmes soient appelés à se prononcer, ensemble et en même temps, sur l'introduction du droit de vote et d'éligibilité des femmes sur le plan cantonal.